

----

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :        Louise Boucher, présidente  
                                      Mario Dumais, commissaire  
                                      André Beauchamp, commissaire  
                                      Alfred Marquis, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

---

VOLUME 74

---

Séance tenue le 5 mars 2003, à 13 h 30  
Syndicat de la fonction publique  
5100, des Gradins  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 5 MARS 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
MÉMOIRE LES AMIES DE LA TERRE.....	1
MÉMOIRE RESPIRES.....	15
MÉMOIRE MARTIN VACHON.....	30
MÉMOIRE CMQ.....	41
MÉMOIRE OLYMEL.....	58
.....	
.....	
.....	

**(DÉBUT DE LA SÉANCE)**

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Donc, nous poursuivons nos séances dédiées à l'audition des mémoires, des opinions des citoyens, des municipalités, des groupes sur la question de la production porcine.

C'est notre dernière séance à Québec. Nous serons, la semaine prochaine, à Saint-Hyacinthe et nous vous invitons, là, à suivre dans le site Internet les informations quant aux villes que nous visiterons par la suite. Et cette deuxième partie devrait se terminer le dix-sept (17) avril, juste un petit peu avant Pâques.

15 Alors, nous avons cet après-midi avec nous cinq (5) groupes, citoyens, qui ont exprimé leur intention de donner leur opinion à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Nous commençons avec Les AmiEs de la terre de Québec et son représentant, monsieur Renaud Blais.

25 Alors, monsieur Blais, bonjour.

**M. RENAUD BLAIS :**

Bonjour.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous rappelle que nous vous accordons au total une demi-heure, trente (30) minutes, et ça inclut l'échange que la Commission aura avec vous. D'accord?

35

**M. RENAUD BLAIS :**

Oui.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, à vous, la parole.

**M. RENAUD BLAIS :**

45

Merci.

50 Alors, je veux vous remercier au nom des AmiEs de la terre de nous permettre de présenter le mémoire ici. Bon. Moi, je suis Renaud Blais, comme vous l'avez dit, et je représente Les AmiEs de la terre à la coalition citoyenne.

55 Alors, madame Boucher, je crois que c'est plus facile pour vous de nous écouter que de nous contraindre à des questions, j'imagine, ça va être beaucoup plus facile dans cette partie?

60 Alors, j'aimerais créer une mise en contexte, là, dans le sens suivant. Imaginez-vous que nous sommes tous assis autour... en cercle, autour d'un feu. J'allume symboliquement de l'encens pour purifier la salle des idées qui véhiculent le désir d'accumulation des richesses individuelles au détriment de l'intérêt collectif.

65 Maintenant, j'aimerais vous parler en un mot de mes ancêtres autochtones, ceci afin de me permettre une simple analogie entre les actions prédatrices des Européens, d'abord Basques et Vikings mais surtout Français, Anglais, Espagnols et Portugais qui ont pillé l'Amérique et massacré les Premières Nations jusqu'à les enfermer dans des enclos, d'une part.

Vous voyez l'enclos qu'on a réservé aux autochtones.

70 Maintenant, d'autre part, si l'actuel pillage des campagnes québécoises se poursuivait jusqu'à un point tel que, ceux qui désirent conserver leur qualité de vie, soient réduits à vivre dans des aires protégées.

75 Alors, je vous rappelle que les Premières Nations d'Amérique avaient comme question, avant de poser un geste important, ils se demandaient toujours : est-ce que ce geste-là respecte les sept (7) générations qui nous ont précédés et ne met pas en cause l'intégrité des sept (7) générations qui vont nous suivre?

Alors, je passe maintenant, dans ce contexte, au mémoire comme tel.

80 Alors, la présentation se fera simplement comme suit. Je vais vous présenter très brièvement qu'est-ce que c'est Les AmiEs de la terre, l'explication de nos intérêts pour présenter un mémoire ici, un court avant-propos. Il y a un contexte qu'on développe dans le mémoire qui présente le néo-libéralisme en voie de se mondialiser, sur lequel je vais passer très rapidement pour en venir à la conclusion ensuite.

85 Alors, Les AmiEs de la terre de Québec est un mouvement d'écologie sociale. Notre analyse va au-delà d'une simple dénonciation des impacts du «prédateur humain» sur l'environnement. L'écologie sociale cherche les racines de la crise en question, ce qui nous mène sur les voies économiques, mais aussi politiques, culturelles et spirituelles. L'écologie sociale propose une approche globale à la recherche d'alternatives radicales. On entend par «alternatives radicales», qui pose la question des racines du problème.

90 Alors, Les AmiEs de la terre de Québec oeuvrent à la promotion d'une société écologique depuis mille neuf cent soixante-dix-huit (1978). Nous sommes actifs et actives en

95 défense collective de droits et en éducation populaire autonome. Nous regroupons quelque  
quatre cents (400) membres dans la région de Québec; plusieurs s'impliquent dans différents  
comités thématiques et collectifs de réflexion.

100 Différents groupes participent à nos activités d'éducation populaire, consultent notre  
centre de documentation, participent à l'élaboration et écoutent nos émissions de radio  
hebdomadaire, et reçoivent également nos bulletins de liaison.

Alors, pourquoi on a décidé de présenter un mémoire ici?

105 Les membres des AmiEs de la terre de Québec sont grandement préoccupés par le  
développement industriel de la production porcine au Québec.

110 Notre Comité paix, environnement et mondialisation propose de la resituer dans son  
contexte et dégage des enjeux de cette production qui porte à réfléchir. Notre Comité eau se  
préoccupe grandement des impacts sur cette ressource vitale et hautement menacée. Notre  
Comité environnement, écologie et santé s'inquiète particulièrement de ces conséquences sur  
les écosystèmes et sur la santé humaine.

115 Nous vous proposons donc, dans ce mémoire, de vous livrer le fruit de notre réflexion,  
à la lumière de nos expériences et connaissances diverses.

120 En guise d'avant-propos, à la lecture de ces lignes, vous comprendrez vite que nous  
considérons impossible le développement durable de la production porcine au Québec, ce qui  
invalide en quelque sorte la raison d'être même de ce BAPE.

125 Nous avons néanmoins choisi d'y participer, croyant important de nourrir le débat de  
nos positions radicales. Fidèles à nos principes écologistes, nous requestionnons les  
fondements mêmes de la crise qui entoure l'élevage porcin au Québec, plutôt que de chercher  
à proposer des technologies alternatives pour en amoindrir les effets néfastes.

130 Ainsi, nous critiquons non seulement cette production mais le phénomène global dans  
lequel elle s'insère, soit l'industrialisation de l'agriculture dans un contexte de globalisation.  
Nous avons donc choisi de vous expliquer d'abord notre opposition à ce système économique  
mondial, qui influence la production québécoise et entraîne l'agriculture dans une direction très  
dangereuse.

135 Nous verrons d'ailleurs dans un deuxième temps quelques conséquences concrètes de  
l'industrie porcine au Québec. Et, pour finir positivement, nous vous présenterons des  
alternatives qui sont, quant à nous, inévitables pour que se dessine un essentiel virage  
écologique en campagne.

140 Alors, sur le contexte du néolibéralisme en voie de se mondialiser, il se concrétise par  
l'application de différentes politiques sur lesquelles je vais passer rapidement pour certaines  
parce que certains groupes qui vous présentent des mémoires, qui ont beaucoup plus de  
moyens que nous, ont enquêté, eux, davantage.

145 Alors, le néolibéralisme se vit ou se concrétise par une déréglementation. Partout dans le monde, on élimine les règlements qui nuisent aux profits des entreprises privées. Par exemple, au Québec, avec le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, on diminue les distances d'épandage près des cours d'eau de trente (30) à trois (3) mètres.

150 Ensuite, on vise à privatiser le phénomène aussi mondial, on transfère au secteur privé des produits, ressources ou services qui appartiennent au domaine public et aux communautés. Par exemple, au Mexique, on a éliminé de la constitution du pays l'article qui assurait un droit d'usage aux communautés paysannes des terres publiques. Des entreprises, surtout états-uniennes, ont acheté ces terres, enlevant à des millions de familles paysannes leur moyen de subsistance.

155 Un autre élément, qui concrétise le phénomène de la globalisation, est le démantèlement des fonctions protectrices de l'État. On coupe dans les dépenses publiques en santé, éducation, environnement. Au Québec, depuis quinze (15) ans, le ministère de l'Environnement a été particulièrement charcuté. Et, lorsque le législateur a choisi de concéder aux agriculteurs le droit de produire, il a fait d'eux des maîtres incontestables en zone verte, donc le pouvoir est démesuré par rapport aux communautés et aux municipalités.

160 Ces politiques néolibérales ne cherchent aucunement le bénéfice des communautés locales, mais favorisent exclusivement l'élite politique et économique. Ce phénomène de durcissement du capitalisme s'observe partout dans le monde. C'est la première étape de la stratégie des élites au pouvoir d'orienter la mondialisation à leur profit exclusif, soit l'expansion de l'économie de marché néolibérale.

170 Un autre phénomène, c'est l'assujettissement de l'agriculture aux lois du marché globales et mondiales. Si en campagne on est plus conscient du processus de la semence à l'assiette, en ville, on ignore à peu près tout de l'origine de nos aliments et des enjeux agricoles.

175 Pourtant, manger est un besoin fondamental qui nous fournit l'énergie essentielle à notre fonctionnement. Manger devrait nous rappeler quotidiennement que nous sommes partie intégrante de la nature, nous faire prendre conscience des différents cycles à l'intérieur desquels nous évoluons. Cependant, dans une société où la nourriture perd de sa valeur, autant symbolique que nutritive, la malbouffe a le champ libre pour faire ses désastres et nous empoisonner.

180 Alors, je passe rapidement.

L'ambition de ces «maîtres» du monde ne s'arrête pas là : on souhaite ficeler le tout par des accords de libre-échange, afin de s'assurer que ce pouvoir reste concentré et même augmente dans les mains de l'élite en cravate.

185 Les conséquences de la globalisation sur l'agriculture particulièrement.

Alors, l'agriculture au Québec s'insère dans un marché mondial et s'inscrit dans la logique du capitalisme sauvage qui domine actuellement la planète et dont les États-Unis sont les principaux promoteurs.

190

Voyons cette fameuse recette de la rationalisation qu'on applique partout dans les Amériques pour s'assurer de l'homogénéité de l'agriculture, ce qui facilitera ensuite la création d'un énorme marché panaméricain.

195

Un autre phénomène qu'on peut décrire, c'est la spécialisation.

La finalité de l'agriculture qui devrait être de nourrir la population a été complètement détournée. Il n'est plus question d'avoir une agriculture diversifiée pour subvenir au besoin de la famille et de vendre des surplus dans la communauté. Chaque ferme doit se concentrer sur la production d'un nombre très restreint de denrées et vendre celles-ci, souvent sans les transformer, à des distributeurs qui écoulent leurs produits sur des marchés de plus en plus éloignés.

200

De nombreux pays, sous les pressions du FMI et autres institutions du même acabit, surtout pas démocratiques, mises sur pied par des prédateurs de richesses collectives, ont dû transformer la vocation de leurs meilleures terres à des fins d'exportation. La conséquence est simple : les pays soumis partout dans le monde n'arrivent plus à nourrir leur propre population.

205

Au Québec, la même logique règne en maître. En mars quatre-vingt-dix-huit (98), lors du Sommet agroéconomique de Saint-Hyacinthe, le gouvernement québécois a convoqué les hautes instances agricoles de la province pour baliser l'agriculture des cinq (5) années à venir. Le seul objectif à l'issue de cette rencontre : «Doublé la valeur des exportations agricoles d'ici cinq (5) ans».

210

Deux (2) productions sont particulièrement visées par cet objectif : le maïs et le porc, deux (2) productions complémentaires et très polluantes. Il faut dire que le Québec, avec une population de porcs supérieure à celle des humains, plus de huit (8) millions de têtes produites en deux mille deux (2002), ressemble à une véritable «république de cochons».

215

Et ceci se poursuit avec une intensification grandiose, une concentration de la production, ensuite on parle de l'externalisation des coûts. Alors, le principe d'externalisation des coûts sociaux et environnementaux est un des points centraux permettant aux entreprises d'encaisser des profits sur le dos des écosystèmes.

220

On permet aux compagnies privées de piller les ressources naturelles et aux agriculteurs d'intensifier leur production sans les obliger à tenir compte de l'eau, du sol, de la biodiversité et de la fragilité du milieu qu'ils exploitent.

225

Ensuite, de la porcherie à l'assiette, je passe rapidement là-dessus, sur les différents impacts. Les gens le font et des groupes beaucoup plus poussés que nous, avec des moyens supérieurs.

230

Alors, j'en viens rapidement à notre conclusion qui est, pour nous : l'agriculture écologique représente la seule alternative.

235

Alors, j'en suis à la page 8 de notre mémoire, si ça peut vous aider.

Alors, le développement accéléré de la production de viande de porc au Québec, à cause de son objectif d'exportation, se situe dans un contexte international où les grands organismes comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC sont des acteurs incontournables. Ces organismes incarnent et font la promotion des intérêts des transnationales et des capitaux mondialisés avec l'aide du plus grand «lobby» jamais mis sur pied par l'espèce humaine, l'administration et le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

240

Il devrait être très simple de comprendre, pour les citoyens du monde qui souhaitent vivre selon les lois de la nature et non pas les lois du marché déifié, «il y a un os» et un os de grande taille. Comme le libre-marché divinisé demande de la viande de porc, de nombreux producteurs agricoles du Québec se sont convertis à la production porcine. Cette production à très grande échelle, selon des techniques industrielles très efficaces, ne tient aucunement compte des impacts qu'elle a sur les écosystèmes.

245

250

Les inconvénients et désavantages de la production de viande de porcs de façon industrielle sont éloquentes. Les avantages pour l'air que nous respirons, pour l'eau que nous buvons, pour les céréales, les fruits, les légumes, légumineuses et viandes que nous mangeons seraient considérables si, lors de la production de ces divers éléments, les règles élémentaires de la nature avaient été respectées. Alors, ces inconvénients bien réels et avantages devenus presque virtuels concernent tout habitant de notre petite planète bleue.

255

Les alternatives à l'agriculture industrielle seraient simples à mettre en œuvre n'eut été des intérêts financiers en cause. Les intérêts immédiats de nos industriels producteurs agricoles, additionnés de l'aspect augmentation du PIB et balance commerciale positive, très favorablement considérés par nos gouvernements quelle que soit leur couleur, sont des freins extraordinairement efficaces devant les projets de réorientation de la production agricole du Québec.

260

265

Si la survie de l'espèce humaine n'était pas en cause à moyen et à long terme, il serait plus simple de laisser tomber et de rentrer chez nous.

Bien des gens l'ont compris, en nombre limité depuis longtemps, elles et ils ne souhaitent plus s'empiffrer de malbouffe et cherchent à se procurer, par une filière parallèle, des produits alimentaires sains. Certains recherchent à produire eux et elles-mêmes leurs principales denrées alimentaires. Voilà pourquoi les produits biologiques sont apparus dans nos vies progressivement.

270

Comme cette filière parallèle est devenue le seul rempart relativement fiable, les citoyens et les citoyennes qui ont un intérêt pour leur qualité de vie, plus qu'à court terme, en nombre croissant, elles et ils se tournent vers ces produits.

275

280 La seule alternative qui reste aux citoyens éclairés d'influencer et d'inverser ce processus est d'adopter le mode alimentaire végétarien ou de réduire considérablement leur consommation de viande. Les citoyens qui veulent respecter leur nature omnivore et permettre de maintenir l'équilibre écologique et économique de la planète sont malheureusement encore peu encouragés en ce sens par nos diverses administrations publiques.

285 La production de denrées alimentaires selon les règles et critères développés par nos divers certificateurs biologiques, malgré la demande grandissante des citoyens, n'est certainement pas facilitée par le gouvernement de tous les Québécois et Québécoises.

290 Pour illustrer cette affirmation, il suffit de savoir que la cotisation à l'unique syndicat agricole peut être soustraite de l'impôt à payer par nos agriculteurs, tandis que les frais de certification des producteurs biologiques ne le sont pas.

295 À quelques détails près, les différents programmes d'aide financière, avec de l'argent public on entend, destinés à la production agricole, ont tous des minimums de production à respecter en terme de volume, jamais de maximum. De plus, jamais la qualité réelle du produit fini n'est évaluée, sinon selon des critères secondaires ou complètement désuets ou intéressés.

300 Nous croyons qu'il est urgent que les élus dépassent leurs intérêts pécuniers et électoralistes à courte vue et donnent un coup de barre afin de cesser de financer à coup de milliard la production agricole de type industriel tourné vers l'exportation.

305 Les fonds publics devraient, le plus rapidement possible, être réorientés afin d'encourager les productrices et les producteurs qui favorisent des pratiques de gestion saines et qui produisent des denrées alimentaires qui répondent aux différents critères de l'agriculture biologique.

310 Car, loin de nourrir les populations affamées, l'actuel modèle de production agricole privilégie des populations qui peuvent manger cinq (5) fois par jour au détriment de celles qui ne peuvent manger qu'une fois aux cinq (5) jours. C'est ce que le président Lula est allé dire à Davos, au G7 et aux transnationales, lui qui connaît bien les inégalités Nord-Sud.

315 Dans le contexte socio-économique actuel où sont encouragées la spécialisation, l'utilisation des biotechnologies, la productivité et la rentabilité immédiate à tout prix, nous avons besoin plus que jamais de gens compétents et sensibles aux conséquences des choix et décisions qui influencent tous les secteurs du vivant et mettront inévitablement en péril la survie même de l'espèce humaine sur la planète.

320 À quoi nous servirait-il que certains privilégiés d'entre nous aient les poches pleines de fric et des gros comptes en banque dans les paradis fiscaux, quand la planète sera devenue invivable?

325 Toutes ces démonstrations, études et rapports illustrent l'inertie, donc la volonté de non-action de notre gouvernement face à la pollution agricole et aux dommages

environnementaux. Nous sommes persuadés que ce gouvernement et la Financière agricole ne souhaitent pas soutenir des techniques et pratiques culturales connues et innovantes en agriculture afin de mettre sur pied des programmes d'aide à la conversion biologique de ce système agricole dont la rentabilité à moyen et long terme est loin d'être prouvée.

330

Parce que l'ensemble de la population québécoise finance un modèle agro-industriel qui porte atteinte à la biodiversité et hypothèque le capital laissé aux générations futures et que le prix relié au mal-développement agro-industriel actuel est trop cher payé au niveau de la santé humaine, les AmiEs de la terre de Québec recommande d'orienter et de promouvoir dès maintenant :

335

Premièrement, la mise en place d'un plan de transition à l'agriculture biologique par tranche successive sur une période de quatre (4) ans, permettant à la terre de récupérer sa matière organique;

340

Deuxièmement, l'augmentation et l'injection de fonds dans la recherche et le développement au sujet de l'agriculture biologique ainsi qu'à un équipement agricole adapté;

345

Troisièmement, des programmes de sensibilisation et de formation aux agriculteurs à une agriculture biologique viable;

Quatrièmement, la vente dans les commerces de détail de produits biologiques;

350

Cinquièmement, l'encouragement et la multiplication des fermes petites et moyennes qui tiennent compte de la couleur régionale plutôt qu'une concentration de vastes fermes uniformisées.

355

Sixièmement, en terminant, le bannissement des OGM. À très court terme, il faut faire en sorte que le blé manipulé génétiquement ne soit jamais cultivé au Québec, ni nulle part sur la planète.

Dans la vague de la révolution verte, on a oublié les diverses fins de l'agriculture pour en privilégier qu'une seule : l'enrichissement des producteurs.

360

Pourtant, l'agriculture doit servir à régénérer les sols, réunir les gens, embellir les paysages, fournir des produits de bonnes qualités nutritives et de saveurs diversifiées aux communautés locales et réjouir les producteurs paysans qui nous permettent de manger.

Alors, merci beaucoup.

365

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Blais.

370

J'aurais une première question afin de dissiper, là, peut-être quelque chose que j'ai perçu, puis je veux être sûre que...

**M. RENAUD BLAIS :**

375 J'espère pouvoir y répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

380 ... je veux être sûre que je vous interprète bien.

Vous dites, en page 8, que : «La seule alternative qui reste aux citoyens et citoyennes éclairés d'influencer et d'inverser ce processus est d'adopter le mode alimentaire végétarien ou de réduire considérablement sa consommation de viande.»

385 Dans votre mémoire, également, vous précisez que vous favorisez la production biologique. On sait qu'il est possible de produire des porcs selon une méthode biologique, dite biologique, alors...

**M. RENAUD BLAIS :**

390 Peut-être pas à deux (2) millions par année.

**LA PRÉSIDENTE :**

395 ... c'est ça, là, je veux comprendre.

Êtes-vous contre la production de viande ou si vous êtes...?

**M. RENAUD BLAIS :**

400 Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

405 C'est ça que je veux savoir, exactement.

**M. RENAUD BLAIS :**

410 Ah non, on n'est pas contre la production de viande, on est contre la production de viande de... on est pour la production de viande de qualité qui respecte les règles élémentaires de la nature.

**LA PRÉSIDENTE :**

415 Donc, vous êtes pour la production biologique de porcs?

**M. RENAUD BLAIS :**

Oui.

420

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

425

**M. RENAUD BLAIS :**

Mais, on n'est pas sûr que ça puisse se faire à l'échelle que ça se fait actuellement, là, au Québec.

430

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Est-ce que mes collègues ont des questions?

Monsieur Beauchamp?

435

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je m'excuse d'être en cravate!

440

**M. RENAUD BLAIS :**

J'aurais pu mettre la mienne...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

445

Non non, c'est...

**M. RENAUD BLAIS :**

450

... qui est poussiéreuse un peu!

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est juste une blague!

455

Juste dans les dernières pages, page 9, vous parlez de l'augmentation et l'injection de fonds dans la recherche et le développement au sujet de l'agriculture biologique ainsi qu'à un équipement agricole adapté.

460

Avez-vous un ordre de grandeur? Est-ce que vous avez analysé les politiques pour dire, là, un virage sérieux, ça prendrait telle chose, telle chose?

**M. RENAUD BLAIS :**

465

L'idée générale derrière ça, c'est qu'on n'est pas... on est conscient que les fonds publics sont limités, mais il y a des fonds énormes qui sont consentis à la production agricole

industrielle. Si on en prenait seulement une partie pour la réaffecter à la production respectueuse des règles élémentaires de la nature, pensons à dix pour cent (10 %) la première année et vingt-cinq (25) après.

470

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K.

475

**M. RENAUD BLAIS :**

Ça risque de chialer mais, bon, c'est nos objectifs.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

480

Non, vous avez le droit de penser ce que vous pensez, là, on n'est pas...

**M. RENAUD BLAIS :**

485

Oui, oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... là pour vous censurer, là. O.K.

490

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur a fait référence à la cravate parce que vous en faites vous-même référence dans votre mémoire.

495

**M. RENAUD BLAIS :**

Oui, oui, je sais bien. On a discuté longuement sur la pertinence de mettre ça là, mais on a trouvé que c'était... ça exprimait notre point de vue, d'une certaine façon.

500

**LA PRÉSIDENTE :**

Je ne me suis pas sentie visée, en tout cas, parce que je n'en porte pas!

505

**M. RENAUD BLAIS :**

Ça va, ça va.

**LA PRÉSIDENTE :**

510

Vous parlez, dans vos recommandations, de... vous préconisez, en tout cas, l'augmentation et l'injection de fonds dans la recherche et le développement de l'agriculture biologique.

515 Au cours de cette consultation publique, on a... le ministère de l'Agriculture nous a  
annoncé, là, qu'il injecterait, au cours des trois (3) prochaines années, un million de dollars  
(1 M \$) par année à la production biologique.

Est-ce que, selon vous, ça apparaît suffisant ou si c'est carrément insuffisant?

520

**M. RENAUD BLAIS :**

Pour nous, il devrait y avoir une réaffectation des fonds. Comme je disais à monsieur  
Beauchamp tantôt, il y a des fonds... à comparer au million, combien de millions sont donnés à  
525 l'agriculture productiviste?

525

Si on avait dix (10), quinze (15), vingt (20), vingt-cinq pour cent (25 %) de tout ce qui  
est affecté au financement agricole, qui allait au secteur biologique, on pourrait avoir plus de  
choix le lendemain matin ou presque, dans nos alimentations naturelles et autres grandes  
530 surfaces qui nous offrent de plus en plus du bio. Mais on est conscient qu'il y a des fonds  
limités, mais on préconise plutôt une réaffectation des fonds.

530

**LA PRÉSIDENTE :**

535 Monsieur Marquis?

535

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je suis aussi à la page de vos recommandations et je regarde la première qui dit  
540 de... : «Une transition vers l'agriculture biologique sur une période de quatre (4) ans.»

540

Je ne sais pas jusqu'à quel point que vous la voyez universelle, cette transition, et si  
c'était le cas, comment voyez-vous la mise en marché de ces produits-là par la suite?

545 Une augmentation de la production bio pour répondre à la demande en croissance  
actuellement, je le vois bien, mais va-t-elle croître au point de se transformer dans quatre (4)  
ans?

545

**M. RENAUD BLAIS :**

550

Je ne suis pas expert, moi, je ne peux pas vous répondre précisément à cette  
question-là.

555 Mais l'augmentation de la demande est là puis on ne suffit pas à la demande. Ça fait  
qu'on... puis les producteurs... il existe beaucoup de producteurs qui seraient prêts à faire la  
transition mais qui n'ont pas les moyens parce que, pendant la transition, ils perdent des... en  
tout cas, ils n'ont pas encore la différence de prix qu'ils peuvent obtenir sur du bio, parce qu'ils  
ne sont pas encore certifiés bio puis il y a des désavantages, là, pendant la transition.

560 Mais je ne peux pas vous répondre, je n'ai pas l'expertise nécessaire pour répondre en  
détail à ça. Mais je ne suis pas certain qu'il n'y en a pas au ministère de l'Agriculture qui  
pourraient étudier ça très sérieusement.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

565 O.K. En fait, ce que vous dites, c'est que vous encouragez une transition importante à  
l'agriculture biologique...

**M. RENAUD BLAIS :**

570 Puis on souhaite le financement.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

575 ... mais ça ne veut pas dire une conversion à cent (100 %) ?

**M. RENAUD BLAIS :**

Bien non, hein, commençons par un début, là.

580 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est d'encourager le biologique pour...

585 **M. RENAUD BLAIS :**

C'est ça. On se reparlera quand il y aura cinquante pour cent (50 %)...

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

590 ... au moins fournir ce qui est la demande, quoi?

**M. RENAUD BLAIS :**

595 Oui, oui, oui. On s'en reparlera quand il y aura cinquante pour cent (50 %) de la  
production agricole qui sera bio au Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

600 Monsieur Beauchamp?

**M. RENAUD BLAIS :**

Il y a des modèles à l'étranger.

605 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Non, non, mais c'est important de comprendre votre pensée.

610

Au fond, vous, ce que vous dites, c'est quelqu'un qui est dans le traditionnel, dans le conventionnel, qui veut s'en aller dans le bio, il y a une période de transition sur laquelle il se sort du marché puis il n'est pas encore reconnu comme bio.

**M. RENAUD BLAIS :**

615

C'est ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

620

Et là, vous voudriez qu'il y ait une aide pour...

**M. RENAUD BLAIS :**

625

Voilà.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... ce moment de transition.

630

**M. RENAUD BLAIS :**

C'est ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

635

Très bien. Merci.

**M. RENAUD BLAIS :**

640

Ça va?

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait le tour de nos questions, monsieur Blais.

645

**M. RENAUD BLAIS :**

Je vous remercie.

650

**LA PRÉSIDENTE :**

Je tiens à vous remercier d'avoir participé à cette consultation publique.

655 Alors, nous passons au deuxième participant à cette audience, c'est le Regroupement  
solidaire pour un milieu rural en santé, pour les intimes, on l'appelle RESPIRES et ses  
représentants sont madame Marthe Daigle et monsieur Maxime Laplante.

**Mme MARTHE DAIGLE :**

660 Bonjour!

**M. MAXIME LAPLANTE :**

665 Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

670 **M. MAXIME LAPLANTE :**

Sans cravate aujourd'hui!

**LA PRÉSIDENTE :**

675 Nous vous écoutons, madame Daigle.

**Mme MARTHE DAIGLE :**

680 Merci. Alors, je vous remercie, Madame la présidente et Messieurs les commissaires,  
de nous donner l'occasion de vous faire part de nos inquiétudes concernant la détérioration de  
notre environnement par l'industrie porcine.

685 Je n'ai aucune connaissance scientifique, cependant j'ai un vécu de vingt-quatre (24)  
ans en milieu rural et je suis la présidente de RESPIRES qui est un regroupement de citoyens,  
créé en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), suite à un projet de construction de  
porcherie dans notre milieu.

690 Nos principales inquiétudes pour nous sont la pollution de l'eau, la pollution de l'air, la  
contamination du sol, la détérioration de la qualité de vie, le risque pour la santé, la  
dépréciation des propriétés privées, la surévaluation des terres, la concentration d'une  
production, le dépeuplement, le déboisement et l'impuissance du citoyen.

695 La pollution de l'eau.

700 Après plusieurs années de débats et d'études, le ministère de l'Environnement en est  
venu à la conclusion que la pollution de nos cours d'eau était d'origine agricole en grande  
partie. On s'est vite rendu compte que le drainage intensif des terres et l'épandage abusif de  
purin et d'engrais chimiques près des fossés et des cours d'eau contaminaient nos rivières et,  
par le fait même, l'excès de ces produits se retrouvait dans le fleuve.

On s'est rendu compte également que la même contamination s'étendait à nos sources d'eau potable. Réagissant à la pression populaire, le gouvernement a établi le Règlement sur la pollution d'origine agricole.

705

Suite à cette réglementation, la pression est maintenant venue des producteurs qui ont obtenu l'abolition de la méthode de calcul des municipalités en surplus de lisier ainsi qu'une réduction des distances d'épandage, d'où le règlement sur les exploitations agricoles, entré en vigueur le douze (12) juin deux mille deux (2002).

710

Pour nous, les résidents ruraux, ce nouveau règlement ne nous apporte aucune protection supplémentaire pour notre eau potable, étant donné que les épandages peuvent maintenant se faire plus près des fossés et des cours d'eau.

715

Ce nouveau règlement permet également à un producteur qui le souhaite de suivre une formation qui l'autorisera à préparer lui-même son plan de fertilisation agricole. Dans le RPOA, le producteur devait engager un agronome pour faire son PAEF. En février deux mille deux (2002), l'Ordre des agronomes faisait état des pressions qu'il subissait de la part des producteurs au moment de préparer les PAEF.

720

Nous voyons là encore une façon détournée de favoriser les producteurs non respectueux de l'environnement.

725

Le calcul du phosphore dans l'ancien règlement était comptabilisé par municipalité; avec la nouvelle réglementation, il sera fait ferme par ferme.

730

Lorsqu'on appelait au ministère de l'Environnement pour des informations ou des plaintes, on nous rappelait toujours le manque de personnel. Avec cette nouvelle évaluation, ferme par ferme, le manque de personnel sera encore plus criant. Malheureusement pour nous, nous voyons encore là une réduction des normes qui ne nous rassure pas.

735

Suite au programme d'analyse d'eau des puits de surface, nous avons pris conscience de la fragilité de nos puits et de la piètre qualité de notre eau de consommation. Plusieurs d'entre nous devons maintenant faire l'achat de notre eau potable. Lorsqu'une analyse vous démontre que votre puits est contaminé par des coliformes fécaux et par E.Coli, même si vous vous empressiez de faire une décontamination minutieuse, lorsque vous constatez les épandages abusifs donc le non-respect de l'environnement, il nous est impossible à nouveau de faire confiance à notre eau. La seule solution pour nous est l'achat d'eau potable.

740

La pollution de l'air.

745

Dans le but d'assurer un certain confort ainsi qu'une qualité de l'air pour les centaines d'animaux entassés dans ces porcheries industrielles, on installe un système de ventilation efficace qui rejette l'air vicié à l'extérieur. Ce sont les voisins immédiats qui respirent et subissent les effets nocifs de ces polluants. Il a été démontré que les gens qui habitent près de ces usines sont sujets aux maladies respiratoires et autres infections.

750 Il n'y a aucune clause dans la réglementation qui exige le traitement de l'air rejeté par ces usines et bientôt on va construire à leur côté une deuxième usine qui traitera le purin et qui rejettera, à son tour, des polluants. On n'aime pas entendre les citoyens se plaindre des senteurs, cependant l'odorat est un sens qui joue un rôle de système d'alarme.

755 Lorsqu'il y a des polluants dans l'air, notre odorat nous le signale; en plein sommeil, nous sommes automatiquement réveillés par ces polluants qui nous irritent la gorge et le nez. J'en subis les conséquences depuis deux (2) ans maintenant.

La contamination du sol.

760 Il est évident qu'avec tous ces épandages de surplus de purin, de pesticides et d'herbicides, nos sols sont contaminés. Un producteur qui souhaite faire de la production biologique doit attendre environ trois (3) ans sans épandage avant d'être qualifié bio.

765 Tous les produits chimiques que nous retrouvons dans nos puits proviennent de ces épandages, ils séjournent dans nos sols et, tout ce qui n'est pas absorbé par les plantes est lessivé dans nos puits, nos rivières et notre fleuve.

770 Le producteur qui peut maintenant faire lui-même son plan de fertilisation, peut également choisir l'endroit idéal d'échantillonnage de son sol, ce qui peut biaiser les résultats et ce qui n'est pas de nature à rassurer, encore une fois, les citoyens.

La détérioration de la qualité de vie.

775 C'est un autre point sur lequel nous devons préciser les choses. D'abord, plusieurs résidents de la campagne, qui sont nos producteurs, y habitent depuis plus de vingt-quatre (24) ans. On se rappellera que la Loi sur la protection du territoire agricole est entrée en vigueur en mille neuf cent soixante-dix-huit (1978).

780 Ces gens sont venus vivre à la campagne par choix en y connaissant les inconvénients, comme sentir le fumier des fermes voisines et les épandages du printemps qui étaient pratiques courantes dans ces années-là.

785 Vous devez admettre que les pratiques ont beaucoup changé depuis les dix (10) dernières années. Maintenant, vous ne voyez presque plus d'animaux dans les champs, ils sont confinés dans des bâtiments à l'année longue. Les bâtisses ont doublé et triplé de superficie.

790 Maintenant, on ne voit plus de tas de fumier; ce que nous voyons et sentons, ce sont d'immenses fosses à forte concentration de purin de vaches, porcs ou autres. Les résidants sont maintenant voisins d'usines d'élevage agricole et les épandages de ces rejets se font tout au cours de l'été, ce n'est plus limité au printemps. Il est également de pratique courante d'épandre des boues de désencrage, des boues municipales et autres.

Alors, il est faux de prétendre que ces gens viennent s'établir à la campagne et que, par la suite, ils se plaignent. La cohabitation était harmonieuse jusqu'au changement de

795 pratique agricole. Ils venaient vivre à la campagne, maintenant ils se retrouvent dans des  
parcs industriels et cela, sans avoir été consultés.

Ces nouveaux résidants ont permis aux producteurs d'avoir des services additionnels  
en éducation, en santé et en loisirs, ce qu'ils n'avaient pas, parce qu'ils n'étaient pas  
800 suffisamment nombreux. Plusieurs, parmi ces nouveaux résidants, se sont même impliqués  
bénévolement dans tous ces services.

Ces citoyens ont vu leur qualité de vie se détériorer depuis ces dix (10) dernières  
années. Ils ne peuvent plus profiter de leur terrain, souvent même ils ne peuvent plus ouvrir  
805 leurs fenêtres parce qu'ils sont continuellement agressés par ces senteurs qui sortent des  
bâtiments et des fosses d'élevage industriel.

On le dit, l'ambition tue. Une telle concentration d'animaux ne fait qu'augmenter les  
risques pour la santé des gens qui travaillent dans ces bâtiments et pour celle du voisinage.  
810 Quand vous passez devant une porcherie, vous inquiétez-vous autant que lorsque vous voyez  
des producteurs de pommes déguisés en scaphandrier pour épandre les pesticides?

Avez-vous idée de ce que ces voisins respirent? Avez-vous idée de tout ce qui se  
retrouve dans notre atmosphère? Que l'on vive à la campagne ou à la ville, on a tous droit à  
815 un environnement sain. Il est du devoir du ministère de l'Environnement de protéger notre  
eau, notre air et notre sol pour les générations futures.

La concentration d'animaux amène une prise majeure d'antibiotiques pour assurer une  
cohabitation saine, mais l'excès d'antibiotiques a un effet néfaste sur la santé humaine  
820 puisqu'elle augmente la résistance aux médicaments.

La dépréciation des propriétés privées.

Lorsque vous avez travaillé toute votre vie pour vous offrir une propriété dans un milieu  
825 que vous aviez choisi avec minutie pour y élever votre famille et y vivre une retraite paisible et  
que, sans avertissement, vous vous retrouvez avec une production industrielle de porcs  
comme voisin, l'héritage que vous souhaitiez laisser à vos enfants vient de perdre de vingt (20)  
à vingt-cinq pour cent (25 %) de sa valeur. Vos enfants, les premiers, ne souhaiteront pas  
reprendre la propriété et il vous sera difficile de trouver preneur.

830 Si les producteurs agricoles ont des droits, les résidants en ont également, et notre  
gouvernement n'a pas le droit de favoriser l'un au détriment de l'autre pour le seul droit de  
produire. Lorsque notre gouvernement favorise la production industrielle, il valorise l'appât du  
gain au détriment d'un environnement sain, il contribue au dépeuplement de nos campagnes et  
835 détruit la cohabitation harmonieuse qui y existait.

La surévaluation des terres agricoles.

La production industrielle a cet effet pervers de créer une rareté des terres et, par le fait  
840 même, une surenchère des terres agricoles. Nous favorisons donc, encore une fois, le plus  
gros au détriment du plus petit. Nous devons également nous rendre à l'évidence que ceci ne

porte profit qu'aux intégrateurs qui ont les fonds pour se procurer les terres nécessaires à leur production. Les petits producteurs n'arrivent plus à vivre de leur production et leurs enfants sont dans l'incapacité de prendre la relève.

845

La concentration de production.

La concentration de production engendre un déséquilibre environnemental. On encourage la production industrielle agricole, mais on n'exige pas qu'elle se conforme aux normes environnementales industrielles. Dans le but d'assurer une vitalité à nos campagnes, notre gouvernement devrait aider le petit à s'établir dans le respect des normes environnementales et, plus il grossit, moins il obtient d'aide de celui-ci.

850

Cette façon de faire renverserait la vapeur et permettrait l'établissement de petits producteurs. On cesserait d'enrichir de plus en plus les industries. Une seule personne est nécessaire pour prendre soin de deux mille (2 000) porcs, ce n'est pas à mes yeux créer de l'emploi. Nous devons, dans le but d'assurer un équilibre environnemental, viser l'autosuffisance dans la diversification de la production.

855

Le dépeuplement.

Après la prolifération de ces productions industrielles, nous constatons un dépeuplement du milieu. Personne n'est intéressé à venir vivre à côté d'une telle industrie. Les petits producteurs actuels qui arrivent à leur retraite vendent à ces industriels et vont s'établir plus loin. Eux-mêmes, ces anciens producteurs, ne veulent pas terminer leur jour dans un tel milieu, ils ne s'y reconnaissent plus. Si nous laissons les choses se poursuivre de la sorte, nous aurons de grands territoires occupés par de grandes porcheries, vacheries et autres, et aucun habitant.

860

Le déboisement.

Je tiens également à vous faire remarquer que nous vivons présentement une pratique de déboisement. En majorité, toutes les fermes agricoles du Québec avaient une partie de leur terre en bois, ceci à des fins de chauffage ou de construction. Ce que nous constatons maintenant, c'est une coupe à blanc d'une grande partie de ces terres dans le seul but d'obtenir du terrain supplémentaire pour l'épandage du purin polluant.

875

On nous dit que l'arbre est le poumon de la terre. Que ferons-nous avec une moitié ou un quart de poumon? Ce que nous vivons, c'est un cycle infernal et nous avons nettement l'impression que nous n'en verrons jamais la fin.

880

L'impuissance du citoyen.

Madame la Présidente, je l'avoue, j'avoue que mes citoyens et moi avons vécu dans la naïveté de croire que nos instances publiques, payées par nos taxes, travaillaient pour nous. Le rôle de l'État étant justement de contrecarrer la loi de la jungle, soit celle du plus fort.

885

890 Tout au long de nos démarches dans ce dossier, nous avons agi en bons citoyens, alors que l'industrie agricole s'implantait de façon sauvage sans même en informer nos élus. Nous avons rencontré nos élus municipaux, de la MRC, nos députés, les médias, nous sommes même allés en commission parlementaire, avons fait la tournée du personnel dans les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, des Affaires municipales. Devant l'échec cuisant de toutes ces démarches, nous avons manifesté et même occupé des bureaux de députés, de maires, et aidé à la production du film «Bacon».

895 Nous avons perdu confiance, Madame la Présidente. Nous nous retrouvons ici en train de discuter alors que l'industrie continue ses opérations, à nos frais, de surcroît. Prouvez-nous que les citoyens peuvent faire confiance à leurs représentants.

900 Un manque de nuances.

905 Nous déplorons également le manque total de nuances dans tout ce dossier. Il n'a jamais été question de provoquer un clivage entre la campagne et la ville ou entre les fermiers et les non-fermiers. Nous reconnaissons pleinement à l'agriculture son rôle moteur dans nos régions et dans notre société. Mais ce qui nous arrive, ce n'est plus de l'agriculture justement, c'est de l'industrie.

La conclusion.

910 Notre ministère de l'Environnement a pour fonction de protéger notre eau, notre sol, nos forêts, notre air, il est là pour assurer un milieu de vie sain pour les générations futures. Présentement, le simple citoyen a plutôt l'impression que celui-ci a pour mission de nourrir la terre entière au profit des industriels et au détriment de l'environnement.

915 La réglementation actuelle entraîne un débat à savoir si la porcherie de deux mille (2 000) porcs est une ferme familiale ou une industrie. Lorsque vous discutez avec les instances municipales ou les producteurs, on vous dit que ce sont des fermes familiales. Mais lorsqu'il s'agit d'avoir des informations sur un certificat de localisation dans le but de vous assurer que le projet est conforme, on vous dit que vous n'avez pas droit d'accès à ces informations parce qu'il s'agit d'un secret industriel.

920 Depuis la nouvelle réglementation au ministère de l'Environnement, lorsque vous voulez des informations, la nouvelle politique maintenant est de vous envoyer à l'accès à l'information. Si ce sont là les nouvelles pratiques pour assurer une meilleure cohabitation, en ce qui nous concerne, vous faites fausse route.

925 Ce que nous suggérons, c'est de permettre aux municipalités de réglementer le nombre d'unités animales par catégories : vaches, cochons, poules, et cetera; également que le mode de production soit liquide ou sur litière, sur son territoire, selon son choix. Il faut permettre également aux citoyens de se prononcer par référendums décisionnels sur les projets industriels qui les affectent et sur l'orientation de leur agriculture.

935 Cette façon de faire limiterait l'implantation d'industries agricoles, favoriserait la ferme familiale diversifiée, augmenterait la densité de population parce qu'une petite ferme diversifiée serait plus accessible à un plus grand nombre de gens désireux de vivre de l'agriculture.

940 Il est évident que le ministère de l'Agriculture se devrait également de revoir sa méthode de distribution des subventions. On devrait favoriser la production en fonction de sa grosseur, plus on est gros moins on reçoit de l'aide.

945 Le ministère de l'Environnement, de son côté, devrait favoriser celui qui prend soin de son environnement et pénaliser celui qui pollue. Présentement, nous subventionnons l'exportation et la pollution. Nous n'avons pas à payer pour fournir à l'étranger nos produits à moindre coût et garder ici les matières polluantes qu'il nous faudra bien un jour traiter.

950 Avec cette façon de faire, nous ramènerions bien des gens à la campagne. Nous pourrions également permettre un pourcentage de vente à la ferme, ce qui ramènerait également à nouveau des abattoirs ruraux, des boulangeries, des fromageries. Le citoyen aurait enfin le choix de s'approvisionner de produits frais aux grandes chaînes ou à la ferme voisine.

955 Dans toutes ces belles séances thématiques des audiences du BAPE, nous devons conclure que le but était de nous vendre l'industrialisation et que les nouvelles technologies régleraient tous les problèmes. Nous devons nous rendre à l'évidence que, de tous les intervenants qui sont venus présenter les thématiques, très peu étaient tout à fait libres de leurs paroles, nous sentions que le tout avait été minutieusement préparé, ce qui a fait que dans la majorité des cas, ils ne pouvaient donner de réponses au public.

960 J'espère que vous, Madame la Présidente et Messieurs les Commissaires, aurez trouvé toutes les réponses à nos questions et que toutes ces longues soirées vous auront éclairés et vous permettront de trouver des solutions qui sauront sauvegarder l'essentiel à la vie humaine, animale et végétale, soit l'eau, l'air et le sol.

965 En terminant, je vous pose la question suivante : doit-on attendre une catastrophe comme celle de Walkerton avant d'agir ou doit-on prévoir ces événements désastreux pour pouvoir les éviter? Poser la question, c'est déjà y répondre.

Je vous remercie de votre attention.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, madame Daigle.

975 Ma première question se rapporte, en fait, à la pollution diffuse et plus particulièrement au PAEF et au contrôle des PAEF et au rôle que joue l'agronome dans l'élaboration des PAEF. Vous semblez remettre... vous avez un doute quant à... disons, l'efficacité de ce système qui est proposé, de cette façon de faire qui est proposée.

980 Qu'est-ce qu'il faudrait rajouter pour que vous soyez plus rassurée sur la qualité des  
PAEF, la qualité de leur mise en œuvre, le respect de leur mise en œuvre, en fait, et afin que,  
dans le fond, ultimement, on ne se retrouve pas avec du phosphore ou du nitrate là où il ne  
faut pas les trouver?

**Mme MARTHE DAIGLE :**

985

D'abord, je pense... moi, en tout cas, je me dis qu'il ne faudrait pas qu'un producteur  
puisse lui-même préparer son PAEF.

990 Je veux bien faire confiance aux agronomes. Cependant, comme je l'ai inclus avec  
mon mémoire, un article du journal, les agronomes souhaitaient avoir un... le mot me manque,  
là...

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

995

Un ombudsman.

**Mme MARTHE DAIGLE :**

1000 ... un ombudsman afin de les soutenir parce qu'ils avaient la pression des producteurs  
au moment de préparer les fameux PAEF.

Alors, si on pouvait leur donner un soutien, bien moi, là, à partir de là, je me dis, je vais  
leur faire confiance.

1005 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Laplante?

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1010

Oui. Donc, évidemment, on cherche une façon simple de gérer tout ça. Si on en  
arrivait à un concept de densité animale à l'hectare, déjà là, c'est plus facile à contrôler, on  
compte le nombre d'animaux puis la surface est publique, et cetera.

1015

Si on décide de conserver l'outil qu'est le PAEF comme outil de contrôle, à ce  
moment-là, à tout le moins, il faut le rendre public et disponible à l'ensemble de la population,  
ce qui n'est actuellement pas le cas. Donc, ou bien il y a un manque total de transparence à  
cet égard-là et déjà, dans l'ensemble, on remet l'outil en question. Et si jamais, on décidait de  
conserver celui-là, à tout le moins, si c'est ça l'outil de contrôle gouvernemental, il faut à tout le  
1020 moins que ça devienne disponible pour que les citoyens puissent vérifier si ça a de l'allure ou  
pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

1025           Donc, ce serait une façon qui vous rassurerait davantage sur cet outil... sur l'utilisation  
de cet outil, de le rendre public?

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1030           De le rendre public à tout le moins et, idéalement, de le conserver comme outil de  
gestion à la ferme, c'est une chose, mais comme outil de contrôle gouvernemental, d'en arriver  
à un outil de mesure simple, comme la densité animale à l'hectare.

**LA PRÉSIDENTE :**

1035           Est-ce que vous voyez un rôle accru quant au contrôle que pourrait exercer le ministère  
de l'Environnement? On a eu l'occasion, au cours de cette consultation, de voir un peu, là,  
quel rôle il entendait jouer avec les PAEF. Est-ce qu'il y a un rôle accru que vous souhaiteriez  
leur voir accorder, là?

1040

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1045           Je pense que le rôle accru, il n'est pas seulement au ministère de l'Environnement.  
Dans tout le cadre des audiences du BAPE, moi, ce que je constate, c'est que les citoyens ont  
fait leur devoir, c'est-à-dire qu'ils ont colligé les informations sur la santé, ils sont devenus des  
experts en la matière. Les gens qui n'avaient jamais entendu parler d'un Escherichia coli  
avant, savent maintenant c'est quoi. Ils l'appellent par son petit nom.

1050           Ils se sont renseignés en documentation municipale, ils savent maintenant c'est quoi  
un avis de motion, un avis de conformité. Ils se sont documentés sur les normes  
environnementales, c'est quoi un RRPOA, c'est quoi un REA, ce que tous les communs  
mortels ignoraient totalement avant de s'embarquer dans ce cirque-là. Donc, ils ont tout  
documenté au complet.

1055           **LA PRÉSIDENTE :**

          Comme la dame qui préside cette Commission.

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1060

          C'est ça. Tout le monde a fait un peu le même chemin là-dedans. Bravo, en passant!  
Et maintenant, donc dans le cadre du BAPE, on nous a dit : O.K., parfait, apportez-nous vos  
problèmes. Ça fait qu'on l'a documenté.

1065           Maintenant, dans le cadre du BAPE, il était également question de proposer des  
alternatives, et là, les citoyens comptaient beaucoup sur l'aide des ministères. Il y a quand  
même un ministère de l'Environnement qui est là pour ça, le ministère de l'Agriculture, les  
régions, de la Santé, la CPTAQ, et cetera, donc il y a un paquet d'instances publiques dont le  
rôle était précisément, dans le cadre des audiences du BAPE, de suggérer des alternatives au  
1070           modèle actuel. Et ça, dans l'ensemble des cas, à moins de quelques exceptions, on les attend  
encore, ces recommandations-là.

1075 Là, on demande dans un deuxième temps aux citoyens : O.K., vous nous dites ce que vous voulez clairement. Ça aussi, on s'est rendu jusqu'à ce bout-là. On a dit : on veut se débarrasser de l'industrialisation agricole, on veut réorienter le soutien, on veut avoir du soutien biologique, on veut avoir l'agriculture diversifiée, et cetera. Donc, on a assez bien clarifié ce qu'on voulait avoir.

1080 Si, maintenant, on redemande aux citoyens : bon, parfait, précisez-nous maintenant le comment, le détail, la mécanique, comment ça doit se dérouler? Quelles sont les modifications au plan conjoint que vous voulez suggérer? Quelle devrait-être la nouvelle réglementation environnementale dans ses détails, la formulation, les projets de loi? C'est encore là énormément de travail que les ministères jusqu'ici n'ont pas fourni.

1085 Et si les citoyens doivent le faire, on est bien ouvert mais il va falloir qu'on ait du soutien aussi pour ça. En bénévolat, on commence à trouver que ça fait un bout, là.

1090 C'est le message que je veux apporter. Donc, je pense qu'on a clarifié ce qu'on voulait avoir. Maintenant, on est prêt à avoir un coup de main, on l'attend encore.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis?

1095 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je vais peut-être changer la question que j'avais prévue.

**LA PRÉSIDENTE :**

1100 Pas de problèmes.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1105 Je suis à regarder, entre autres, à la page 9, où vous parlez de nouveaux abattoirs ruraux, des boulangeries, des fromageries et que les gens pourraient acheter soit à la grande chaîne ou à la ferme voisine.

1110 N'avez-vous pas l'impression que l'innocuité de ces produits ne porte... n'occasionne pas certains risques, à ce moment-là?

1115 On sait d'ailleurs que, effectivement, si... bien des produits, finalement, passent par la grande chaîne, mais passent... ils passent d'abord par l'abattoir spécialisé avec surveillance vétérinaire. On ne permet pas le lait cru parce qu'il est arrivé des accidents quand même assez importants. Ça ne vous fait pas craindre justement qu'on y perde au niveau de l'innocuité des aliments, avec cette façon de faire?

**Mme MARTHE DAIGLE :**

1120 Je vais laisser Maxime élaborer, mais je voudrais dire une petite chose à ce sujet-là.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui.

1125

**Mme MARTHE DAIGLE :**

1130 Les restaurants, ils n'ont pas l'ampleur... hein, on a beaucoup de petits restaurants. Ils sont vérifiés par les ministères pour leur salubrité. Alors, j'imagine que ce serait possible la même chose pour une petite fromagerie, un petit abattoir, puis les gens ne seront pas plus malades, là.

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1135 Si je peut me permettre donc d'ajouter.

1140 L'Allemagne permet cinq pour cent (5 %) de son volume de lait commercialisé à la ferme directement. Donc, il est possible d'aller à la ferme avec son pichet de lait, de le remplir, de payer et «Bye-bye», merci beaucoup. Mais il faut dire que c'est peut-être un pays qui aurait besoin d'un peu plus de civilisation, j'en conviens.

1145 La Belgique a un deuxième plan conjoint de mise en marché du lait, il y a un quota de production commerciale et un quota de production à la ferme, dont le fermier peut disposer librement. Je n'ai pas entendu beaucoup parler de problèmes de santé via la consommation de lait cru.

1150 Le Québec, les agriculteurs québécois consomment leur lait cru depuis très longtemps. S'ils se sont immunisés par la force des choses, donc ce serait peut-être une des vertus du lait cru dans ce cas-là. Je pense qu'on a déjà établi un paquet de structures de contrôle à la ferme en ce qui concerne le lait puis les contrôles se font vache par vache, tout ça a été établi. Je pense qu'il serait tout à fait envisageable d'avoir une consommation de lait cru sans remettre en question la santé des gens. Ce n'est pas une attaque contre la pasteurisation, je pense qu'il faut réévaluer le dossier.

1155 Mais encore là, ça, c'est la parenthèse du lait.

1160 Présentement, l'OCDE fait référence que, dans les pays industrialisés, il y a à peu près le tiers de la population qui fait l'objet d'intoxication alimentaire et ce, à tous les ans. Si on ramenait ça – là, je fais une hypothèse – si on ramenait ça à l'échelle canadienne, sur trente (30) millions d'habitants, ça veut dire qu'il y en a à peu près dix (10) millions par année qui font une intoxication alimentaire quelconque.

1165 Tout ce que je veux mettre en évidence là-dessus, c'est parce que c'est une base statistique, c'est que le système industriel actuel est loin d'être une garantie d'innocuité, de salubrité et de santé humaine. Et jusqu'à preuve du contraire, on abattait des millions de porcs

et d'animaux à la ferme ou en région, dans les boucheries locales, et cetera, jusqu'à il n'y a pas très longtemps, ce qui est encore le cas d'ailleurs à l'échelle planétaire, et je n'ai pas entendu parler encore beaucoup d'épidémie, d'intoxication alimentaire dues à ce système-là.

1170 En tout cas, moi, je demande qu'on me fasse la démonstration qu'effectivement le modèle industriel est une garantie de qualité, ce qui est loin d'être clair dans mon esprit. Mais encore là, je pense que c'est au rôle du ministère de la Santé ou de l'Agriculture de faire cette démonstration-là. Je manque un peu de temps en bénévolat pour monter tout le dossier.

1175 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Une autre question, une courte question.

1180 C'est que vous avez parlé de la forêt comme le poumon de la terre. Et n'avez-vous pas l'impression que les productions végétales agricoles sont aussi un poumon, et jusqu'à quel point que vous les comparez au poumon de la forêt?

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1185 Je dirais que le rôle de la forêt est très diversifié et a toujours été intimement lié à l'agriculture. La forêt sur une terre, d'une part, c'est la source énergétique, là, ce que Marthe Daigle mentionnait dans son mémoire, c'est également une source de matériaux de construction, c'est également une source de diversité en insectes, en plantes, en prédateurs, et cetera.

1190

Donc, la forêt est... -- et au niveau du poumon, là, vous me demandez carrément en termes de biomasse, si un arbre produit autant d'oxygène qu'une culture de céréales, c'est un peu le sens de la...

1195 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est ça. C'est parce que je ne voulais pas que vous rentriez... parce que le reste, là, je... pour l'eau et tout ça, je...

1200 **M. MAXIME LAPLANTE :**

Oui oui, tout à fait.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1205

Mais, c'était simplement en termes de poumon, là, pour la qualité de l'air, disons.

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1210

Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1215 Vous ne pensez pas que, à ce niveau-là, les plantes végétales ont des qualités semblables à la forêt?

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1220 J'aurais beaucoup de difficulté à évaluer, effectivement, comme ça sans... sans recherche plus approfondie, quelle est la vertu des arbres en termes de production d'oxygène. J'avoue sincèrement présentement ne pas avoir ces données sur la table devant moi.

**LA PRÉSIDENTE :**

1225 Monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1230 Oui. À la page 9, dans le premier paragraphe, vous mentionnez que le ministère de l'Environnement de son côté devrait favoriser celui qui prend soin de son environnement et pénaliser celui qui pollue.

1235 Est-ce que, sans entrer dans tous les détails, avez-vous pensé concrètement comment ces deux (2) choses-là pourraient se traduire?

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Moi, il y a une chose que j'aimerais dire à ce point de vue-là aussi.

1240 On parle... le ministère de l'Environnement donne un certificat d'autorisation. Je me demande... puis il donne... le producteur, on dit qu'il a un droit de produire. Je me demande si on ne devrait pas changer ce droit de produire pour un permis de produire, comme je peux avoir un permis de conduire, qui est un privilège et si je ne respecte pas, je peux le perdre.

1245 Puis, bon, c'est certain que le ministère de l'Environnement, il faut qu'il pénalise le pollueur, il faut que quelqu'un paie pour la pollution de cet environnement-là. Moi, si je fais un épandage, si je rejette... -- je suis sur la route, je vais rejeter des déchets, je vais être pénalisée, parce que je vais avoir tiré un vieux carton de ce que vous voulez à l'extérieur.

1250 Alors, le producteur, lui, il abuse dans l'épandage de purin. Il n'y a personne qui est là pour mesurer en arrière, là, de son épandeur l'ouverture de la chantepleure mais, à un moment donné, on se rend compte qu'il y en a eu trop, là, puis...

Alors moi, il faut que... qu'il y ait pénalité.

1255

**M. MAXIME LAPLANTE :**

Je pense que vous faites référence aussi au concept d'écoconditionnalité ici, si je comprends un peu le sens de votre question. Et d'ailleurs, c'est une piste de solution qu'on

1260 envisage, donc d'en arriver à orienter le soutien de l'État, qui est déjà substantiel en agriculture en raison d'application, je dirais, considération écologique et sociale.

1265 Si on s'attend que l'agriculteur fournisse en même temps des denrées agricoles, que ce sont du lait, des œufs, de la viande, des légumes, et aussi de maintenir des haies brise-vent, de protéger les cultures, les cours d'eau, en plus de créer de l'emploi, de conserver le patrimoine du paysage, la biodiversité, bref, à un moment donné, les prix du marché ne sont pas suffisants pour ça.

1270 Donc, ce qu'on suggère carrément, c'est une sorte de découplage des deux (2). Qu'on n'ait pas à intervenir sur la partie agricole en production soutien à l'exportation ou quoi que ce soit ou déterminer le prix d'une denrée, ça, c'est une chose, donc avec les règles de l'OMC d'ailleurs, ce serait nettement plus compatible, mais par ailleurs, qu'on puisse orienter le soutien de l'État en fonction de ce qu'on veut avoir.

1275 Si ce qu'on veut avoir, c'est la protection des ressources, bien, mettons l'argent là-dessus. Si ce qu'on veut avoir, c'est de la création d'emplois de façon décentralisée, mettons-le là-dessus.

1280 Donc, l'agriculteur qui dirait, je m'engage à avoir des rotations de cultures -- des vraies, là, on ne parle pas juste de remplacer une annuelle par une autre -- d'avoir création d'emplois, d'avoir protection des ressources par production biologique ou autrement, protection des sols avec des plantes qui sont pérennes au lieu d'avoir que des annuelles, et cetera.

1285 Celui qui s'engage à ça se mériterait le soutien de l'État et tout ça lié à la taille de la ferme. Si la taille de la ferme augmente, on réduit le soutien jusqu'à ce qu'il y ait un niveau au-delà duquel... : écoutez, ça vous tente d'avoir une grosse entreprise, allez-y, mais le soutien de l'État ne sera pas derrière.

1290 Donc, c'est un peu la piste qu'on explore.

**LA PRÉSIDENTE :**

Une dernière question.

1295 **Mme MARTHE DAIGLE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1300 Dans votre mémoire, d'entrée de jeu, vous semblez nous dire que vous avez perdu confiance au palier gouvernemental municipal. Et quand vous terminez votre mémoire, vous recommandez que l'on donne plus de pouvoir aux municipalités, en d'autres termes, qu'on permette aux municipalités de réglementer le nombre d'unités animales par catégorie, que le mode de production également sur le territoire de la municipalité soit choisi par la municipalité.

1305

Donc, est-ce que je vous décode bien quand je dis que vous avez perdu confiance ou si, plutôt, vous considérez que les municipalités n'ont pas assez de pouvoir, elles ont des responsabilités mais n'ont pas assez de pouvoir?

1310

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Oui. Je veux dire là-dessus, il y a des municipalités qui vont prendre leurs responsabilités, qui vont agir. Par contre, on vit dans certaines municipalités une problématique. Lorsque vous êtes en milieu rural, il y a beaucoup de liens familiaux. Vous vous retrouvez avec un maire producteur, un conseiller qui est le beau-frère du producteur qui fait une demande pour, hein, une nouvelle construction, c'est le beau-frère, c'est la belle-sœur, ils se retrouvent tous reliés et le citoyen est face... à ce problème. Et lui...

1315

1320

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, l'étroitesse, là, du milieu rural.

1325

**M. MAXIME LAPLANTE :**

Bien, c'est toute la notion du conflit d'intérêt, ça, c'est un aspect. Mais qu'est-ce qui arrive si une municipalité ne respecte pas son propre règlement? Qu'est-ce qui arrive dans le cas d'une municipalité qui décide de ne pas appliquer les ententes locales? Et on a eu le cas. Donc, sans entrer dans le détail, ce qu'on veut souligner ici, c'est l'impuissance des citoyens où on s'est retrouvé.

1330

Écoutez, comment ça se fait? On a un règlement qui interdit ce genre de chose et la municipalité décide quand même d'aller de l'avant avec le permis. Bon. La municipalité, donc, ne voulait pas entendre là-dessus, on va aller à la MRC qui nous dit : «Écoutez, ça, c'est les affaires de votre municipalité.» On remonte aux affaires municipales et on se fait dire, en toutes lettres, par écrit : «Une municipalité ne peut pas être tenue de faire appliquer ses propres règlements.»

1335

Et lorsqu'on a soulevé des cas de conflit d'intérêt, on est allé jusqu'en commission parlementaire pour les soulever, et la réponse, c'est : «Vous avez tout à fait raison. Engagez-vous un avocat et poursuivez.»

1340

On fait quoi dans ce cas-là?

1345

Donc, le citoyen dit : Oui, je vais finir par gagner; ça va me coûter cinquante mille dollars (50 000 \$) ou deux cent mille dollars (200 000 \$) par projet, puis on va recommencer avec le projet d'à côté, ou un million, et cetera, et oui, un jour, je vais gagner. Entre-temps, bien, j'aurai perdu mon argent, mon climat social dans mon entourage, quelques années de ma vie, et cetera. Ce n'est pas une situation.

1350

On demande à l'État, justement, de... le but d'un État, c'est de contrer la loi de la jungle, c'est de faire en sorte que le petit ne soit pas toujours sans défense devant un gros.

C'est le principe de base. Et actuellement, on n'a pas du tout le sentiment que ça va dans ce sens-là.

1355

C'est ça le cri du cœur qui transgresse ou qui émane à partir de ce texte-là.

**Mme MARTHE DAIGLE :**

1360

On se rend jusqu'à la limite du possible. On est allé... on voulait avoir un certificat de localisation, on s'est rendu jusqu'à l'accès à l'information. Lorsqu'on est arrivé là, à l'accès à l'information, le jugement a été que : «Secret industriel». La municipalité nous renvoie à l'accès à l'information, puis là, l'accès à l'information vous dit : «Secret industriel». Mais lorsque vous discutez avec eux, ce n'est pas des industries, là, c'est une ferme familiale.

1365

Alors là, le citoyen, il est où, là? Bien moi, si on me dit que c'est un... je ne peux pas l'avoir parce que c'est un secret industriel, bien, qu'on applique les normes industrielles pour ces fermes-là. Qu'on soit logique, là.

1370

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Je vous remercie...

**Mme MARTHE DAIGLE :**

1375

Merci!

**LA PRÉSIDENTE :**

1380

... d'avoir participé à cette consultation publique.

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Merci beaucoup.

1385

**LA PRÉSIDENTE :**

Et je vous invite à participer à la suite.

1390

Nous invitons maintenant monsieur Martin Vachon.

**M. MARTIN VACHON :**

Alors, bonjour, Madame la Présidente...

1395

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

1400 **M. MARTIN VACHON :**

.... Messieurs les Commissaires.

1405 Vous m'excuserez de lire mon texte quitte à avoir une présentation moins vivante, mais pour pouvoir utiliser au meilleur le temps qui m'est imparti. En fait, je vais lire un texte donc qui va être un peu différent de celui du mémoire, étant donné que le mémoire était plus volumineux et donc impossible ou à peu près à traiter en entier dans les dix (10) ou quinze (15) minutes qui me sont imparties.

1410 Alors, je vais plutôt me concentrer sur la pertinence des organismes de bassin comme lieu privilégié de gestion locale entre production porcine et protection de l'environnement.

1415 Donc, si le mandat de la Commission est de proposer un ou des modèles de production porcine durable au Québec, ce qui est tout à fait louable et nécessaire à mon avis, ce modèle, aussi complet soit-il, ne pourra résoudre à lui seul l'ensemble des conflits entre ce type d'agriculture et l'environnement.

1420 Cette difficulté tient notamment du fait des vastes disparités d'une région à l'autre. Les particularités locales ne peuvent toutes être déclinées et intégrées au niveau national, on en conviendra. L'apparition des situations conflictuelles entre production porcine et protection de l'environnement prennent d'ailleurs leur source dans des manifestations au niveau local.

1425 Une marge de manœuvre doit être laissée aux milieux locaux pour adapter les relations entre environnement et agriculture, dans le but de limiter les conflits qui en émergent et appliquer des solutions adéquates.

1430 Un examen de la situation, tant au Québec qu'ailleurs, indique que les institutions actuelles ne sont pas en mesure de gérer l'ensemble de ces problèmes environnementaux. Une modernisation écologique de processus de gestion des activités sur le territoire local et régional est appelée à prendre forme pour répondre adéquatement à la nouvelle demande sociale qu'est celle de la protection et de la mise en valeur de l'environnement.

1435 Les organismes de bassin, que l'on connaît déjà depuis quelques années mais qui seront dorénavant reconnus et qui sont en processus de formalisation par la récente politique nationale de l'eau, semblent porteurs d'une grande efficacité pour s'adresser localement à la problématique de la production porcine.

1440 Au-delà d'arrangements ad hoc à réaliser au gré de l'émergence ponctuelle de conflit, l'organisme de bassin peut assurer une permanence de la négociation entre les parties impliquées à propos du cadre régissant les activités agricoles et même prévenir des situations conflictuelles.

1445 En d'autres termes, il semble capital d'assurer une plate-forme locale où seraient d'abord intégrées et adaptées les solutions qui sont généralement proposées par les autres participants à cette consultation publique, plate-forme qui permettrait également la marge de manœuvre nécessaire à l'intégration des particularités et caractéristiques locales.

1450 Puisque les solutions ne peuvent toutes être appliquées adéquatement à partir de  
mesures d'action nationale, les organismes de bassin peuvent agir comme relais des  
préoccupations et solutions émises à l'échelle de la province et comme catalyseurs des  
préoccupations et solutions locales.

1455 S'il y a tant d'insatisfaction à propos du sujet qui intéresse la Commission aujourd'hui,  
n'est-ce pas en grande partie parce que les intéressés jugent ne pas y avoir suffisamment  
d'emprise. On en a eu encore aujourd'hui l'exemple patent. Je crois donc que c'est bel et bien  
le cas. Et voilà pourquoi je considère les organismes de bassin en bonne position pour  
remédier à cette situation, tout en conservant une cohérence à l'échelle de la province,  
puisque l'un n'empêche pas l'autre.

1460 Dans d'autres domaines, les schémas d'aménagement des MRC ou les plans d'action  
des CLD, par exemple, malgré leur niveau d'autonomie certain, ne peuvent être élaborés et  
évalués sans un cadre institutionnel plus large. C'est dans le même esprit que les organismes  
de bassin peuvent s'inscrire dans une démarche nationale plus englobante.

1465 Examinons maintenant de plus près l'aspect local de la gestion des problèmes et  
conflits environnementaux d'origine agricole.

1470 L'expression «développement durable», dans toute sa complexité, ne fait pas référence  
uniquement à une conciliation des trois (3) pôles économique, environnemental et social mais  
implique aussi la question des niveaux d'application de cette conciliation.

1475 La dimension locale ou même communautaire est un aspect important du  
développement durable. On entend par là une responsabilisation des acteurs, tant dans  
l'élaboration de solutions, que de leur application. À ce titre, les solutions ne peuvent être  
élaborées et imposées entièrement de l'extérieur puisqu'elles ne peuvent intégrer tous les  
facteurs locaux qui influenceront leur succès ou leur échec.

1480 Pour des fins d'illustration, prenons comme exemple l'écosystème social dont on parle  
parfois en développement régional.

1485 On connaît déjà bien l'écosystème naturel. Il est composé de différents éléments  
biophysiques et chimiques qui, mis en relation les uns avec les autres dans des circonstances  
particulières, forment un système qui produira des effets différents selon les caractéristiques  
qui lui sont propres.

C'est de cette façon qu'une même quantité de lisier, par exemple, réagira avec les  
composantes naturelles du milieu dans lequel il est appliqué et produira des effets donnés, soit  
une meilleure fertilisation ou, inversement, une atteinte à la qualité des sols ou de l'eau.

1490 De la même manière, un milieu social que l'on pourrait associer à un écosystème social  
réagira différemment selon ses composantes. Parmi ces composantes, on peut citer, entre  
autres, la structure de l'activité économique, la légitimité accordée aux activités de protection  
de l'environnement par rapport à celles de production agricole, les compétences des décideurs

1495

publics, les niveaux de formation des agriculteurs, le degré d'implication des populations ou encore l'historique des conflits.

1500

Ainsi, dans un milieu social donné, l'imposition d'une taxe sur les fertilisants, par exemple, aura divers effets sur la production porcine selon les composantes sociales du milieu en question, à la différence majeure toutefois -- et j'insiste fortement là-dessus -- donc, à la différence que les individus et les organisations sociales ne fonctionnent pas d'une manière systémique et mécanique au même titre que les molécules et les processus chimiques.

1505

Les organisations et les personnes qui ont un impact sur l'environnement entretiennent entre eux des relations de pouvoir enchâssées dans des négociations sur la base de leurs intérêts et de leurs perceptions, relations qui sont une complexité qui nous échappe dans leur spécificité.

1510

Le jeu des intérêts individuels sur les intérêts collectifs et inversement comporte des dimensions souvent imperméables à l'influence extérieure, incalculables et imprévisibles dans une large mesure. Chaque milieu est unique et considérablement indéterminable. On ne peut pas prévoir de l'extérieur les réactions précises d'une collectivité confrontée à une situation problématique. Elle y réagira de telle ou telle manière, pourra s'y adapter ou, au contraire, l'ignorer.

1515

La capacité d'innovation et de créativité des acteurs locaux quelle qu'elle soit limite de beaucoup l'intervention de l'extérieur. S'il y a des ingénieurs en environnement, il ne peut pas y avoir d'ingénieurs du social. L'expression de la liberté des acteurs, leur potentiel d'initiative, d'imagination pour contourner des embûches et atteindre des objectifs ignorés jusque-là ne permettent pas de prédéterminer les conduites et encore moins de s'assurer de leur orientation, si les solutions proposés à un problème d'envergure ne laissent pas place aux acteurs qui doivent vivre avec.

1520

1525

C'est pourquoi la définition de problématiques et de leurs solutions à appliquer est limitée lorsqu'elle provient de l'extérieur. Je crois, à l'instar d'autres chercheurs et praticiens, que cet état de fait doit être pris en compte dans l'application d'un nouveau modèle de production agricole.

1530

Autrement dit, nous devrions nous limiter à traiter au niveau national ce qui peut l'être, c'est-à-dire, des normes minimales de qualité de l'environnement, des indicateurs de résultats, des mesures générales de soutien à l'agriculture durable, des structures institutionnelles ouvertes et malléables, et cetera, et laisser au niveau local ce sur quoi le national n'a que peu d'emprise, c'est-à-dire la résolution des conflits précisément locaux -- et on en a presque à tous les jours des exemples -- des conflits précisément locaux reposant sur des processus sociaux qui leur sont propres et qu'eux seuls connaissent et comprennent.

1535

Je crois que la négociation entre les acteurs locaux est porteuse d'un grand facteur de réussite dans la gestion des problèmes environnementaux. Ce facteur est l'autorégulation locale. Le complexe du jeu local de pouvoir et d'influence entre les participants, s'il est canalisé par les interventions nationales vers un objectif collectif de protection de

1540 l'environnement qui reconnaît les intérêts individuels peut, à mon avis, produire des résultats intéressants et persistants, pour ne pas dire durables.

Le mémoire déposé détaille ce jeu local de pouvoir et d'influence ainsi qu'une approche sociale et institutionnelle qui favoriserait l'atteinte d'un objectif collectif de protection de l'environnement face aux pressions d'origine agricole. L'organisme de bassin y est au centre.

On pourra revenir, si vous le désirez.

1550 Il semble cependant que les organismes de bassin se sentent rapidement à l'étroit dans leur mandat de gestion de l'eau uniquement. Leur position centrale et leur rôle de pont entre les différents intervenants du territoire, donc du bassin, en font un acteur particulièrement conscient des préoccupations, objectifs et intérêts de chacun puisqu'ils y prennent part.

1555 La démarche de participation, de concertation et de coopération dans laquelle ils sont inscrits, fait de ces organismes un lieu privilégié de prise de décision, donc de définition des problématiques et de leurs solutions.

1560 Le plan directeur de l'eau pourrait ainsi être enrichi par un important volet qui comprendrait une sorte de cartographie des conduites et des intérêts des acteurs du territoire, de façon à mieux saisir la dynamique sociale et de prévoir, dans une certaine mesure, les impacts de cette dynamique sur l'objectif collectif de protection de l'environnement et inversement, c'est-à-dire, l'impact de l'intérêt collectif sur les jeux des intérêts individuels.

1565 Cette connaissance profonde permettrait d'inclure dans les plans d'action les organismes de bassin, les PDE, et dans les contrats de rivière, des orientations concrètes qui pourraient être le partage de l'information et des connaissances entre acteurs, par exemple, orientation dans laquelle s'engageraient les participants non seulement pour limiter les impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement, mais aussi pour encourager la coopération et la concertation elle-même.

1570 La vaste diversité d'acteurs qui composent les milieux locaux reproche souvent aux instances nationales de mal connaître leur réalité. N'est-ce pas maintenant une excellente occasion de tenter d'y remédier?

1575 Dans cette optique, des structures comme celle des clubs conseils en agroenvironnement pourraient jouer un rôle prépondérant dans la diffusion des connaissances et des pratiques et réalités agricoles, non pas seulement en fournissant ces informations à des autorités nationales qui prendraient en charge les décisions pour les acteurs locaux, mais plutôt en partageant ces informations entre les acteurs du bassin sur qui reposeraient dorénavant plus de décisions.

1580 Cette responsabilisation des intervenants pourrait ainsi limiter les frictions entre les différents paliers de décision et rapprocher les intérêts locaux et la prise effective des décisions en matière de gestion sociale des problèmes environnementaux, agricoles notamment.

1585

En guise de conclusion, il va sans dire que ces propos militent en faveur d'une décentralisation des responsabilités et des compétences en matière de gestion des problèmes environnementaux, dont ceux d'origine agricole.

1590 Certains collègues chercheurs et autres acteurs politiques, réticents à l'idée d'une véritable décentralisation de pouvoir au niveau local, pourraient voir dans ce modèle un risque de perdre le contrôle de la gestion de l'environnement au profit des acteurs locaux les plus puissants.

1595 Toutefois, si l'approche participative est plus qu'un simple vent de fraîcheur rhétorique pour le gouvernement en place et si la décentralisation lui est aussi chère que le laissent présager ses intentions d'il y a déjà plusieurs décennies, force est de constater que les organismes de bassin représentent une excellente occasion de démontrer la confiance à donner aux acteurs locaux et d'encourager ainsi une grande efficacité dans la gestion locale des conflits de nature agricole par les organismes de bassin.

1600

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1605 Je vous remercie, monsieur Vachon.

Peut-être pour le bénéfice de tout le monde, vous êtes étudiant au doctorat en sociologie à l'Université Laval, c'est bien ça?

1610 **M. MARTIN VACHON :**

Oui.

1615 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, est-ce que ça fait l'objet de votre thèse de doctorat ou...?

1620 **M. MARTIN VACHON :**

En partie. Disons que j'ai essayé d'éliminer les aspects académiques, bien entendu, donc d'adapter. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1625 D'accord.

Moi, j'ai lu votre mémoire et, corrigez-moi si j'ai une mauvaise perception des choses, mais dans ce que vous proposez, c'est-à-dire que vous parlez d'acteurs environnementaux et d'acteurs agricoles, et dans ce que vous dites, il me semble que, à quelque part, on fait comme occulter ou oublier, là, le simple citoyen, celui qui n'est pas représenté.

1630

Est-ce que je me trompe ou si, au contraire, il est partie aux acteurs environnementaux?

1635

**M. MARTIN VACHON :**

Il est partie prenante, effectivement, partie prenante même active, probablement plus dans une démarche localisée de gestion des problèmes, dans le sens... sous plusieurs sens.

1640

D'abord, étant donné qu'il y a un rapprochement entre la structure institutionnelle de gestion du problème, donc par les organismes de bassin, ces organismes de bassin sont donc très près des situations locales et sont investis ou sont appelés à être investis par les citoyens.

1645

Donc, c'est certain qu'il faut faire ici attention, c'est-à-dire que ceux qui représentent des intérêts -- et ici, quand je parle de groupes d'intérêts, ce sont tous les intérêts, c'est-à-dire autant les villégiateurs, autant les clubs de pêche et de chasse, par exemple, autant les producteurs agricoles, mais autant les résidants, par exemple, ou des groupes de pression en environnement, autant... -- donc, ça peut être toutes sortes de groupes, comme ça peut être des citoyens individuels, donc qui parlent en leur propre nom.

1650

Probablement qu'un rapprochement de ces structures de gestion-là vers un milieu local, donc plus près des acteurs, permettrait, donc, de pouvoir laisser davantage de place à une participation des simples citoyens, comme on se plaît à le dire.

1655

Je pense que c'est probablement là un des défis à relever, étant donné que souvent, on le sait, plusieurs citoyens ont plutôt l'impression que les décisions sont comme cannées d'avance, que c'est déjà décidé, donc je n'irai pas participé parce que le processus est soit trop compliqué, soit trop long, alors qu'un rapprochement de ces processus-là leur permettrait probablement -- ça, ça reste évidemment à vérifier, donc ce sont plutôt des pistes de réflexion -- mais permettrait une meilleure place, donc, laissée aux citoyens.

1660

**LA PRÉSIDENTE :**

1665

Monsieur Beauchamp?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1670

Merci, Madame la Présidente.

J'ai apprécié l'effort intellectuel d'analyse des conflits. J'aurais aimé une référence ou deux (2) pour voir vos sources!

1675

Mais, deux (2) petites questions que je voudrais vous poser. C'est que vous concluez sur le pouvoir, la décentralisation, le pouvoir régional. Par ailleurs, vous semblez avoir une catégorisation très claire, très formelle entre ce que vous mettez au central, là, hein, vous dites, il faut qu'ils fassent les normes et les critères, les choix, et cetera, et qu'au local, on réglerait les conflits.

1680 Je me demande si ce n'est pas encore ça beaucoup, de la centralisation. J'ai entendu hier l'Union paysanne qui m'a semblé suggérer une déconcentration mais... une décentralisation beaucoup plus poussée, ramenant par exemple au niveau régional la définition des normes, des critères et des choses, pour avoir une définition beaucoup plus taillée sur mesure, autant que j'ai compris, là.

1685 Avez-vous une représentation très claire de ce que vous voyez au pouvoir national et ce que vous donnez au pouvoir local et quel est le réel pouvoir que vous reconnaissez au niveau local?

1690 **M. MARTIN VACHON :**

Non, je n'ai pas de représentations très claires sur cette question-là, c'est-à-dire sur le partage des responsabilités et des mandats entre les différents paliers gouvernementaux; gouvernementaux, on entend par là, tant du fédéral, du provincial que du municipal. Ce partage-là devra nécessairement être défini. Mais, je pense que c'est un partage qui ne doit, de toute façon, pas être clair, dans le sens où il doit y avoir une interpénétration des différents niveaux.

1700 Bien entendu, je ne pense pas que les normes et les règlements, les lois qu'on peut attribuer au central, doivent être élaborés uniquement par les fonctionnaires centraux. C'est-à-dire que des démarches comme celles qui sont... que le BAPE, par exemple, justement que vous menez, sont des démarches qui permettent l'influence du local dans des définitions de responsabilités, de lois, de règlements, donc, qui seraient de compétence nationale.

1705 Donc, je n'ai pas une clarification claire entre les deux (2), mais ce qui est clair, à mon avis, c'est que ce sont les compétences qui doivent être séparées d'un niveau à l'autre, donc la compétence dans l'application ou la responsabilisation, si je peux dire, la responsabilité dans l'application des lois ou des règlements ou des orientations. Mais l'élaboration de ces lois, 1710 responsabilités et réglementations-là, elles peuvent être élaborées par un vaste ensemble d'acteurs, qu'ils soient de niveau local, régional, municipal ou provincial.

Donc, dans ce sens-là, il y a comme deux (2) niveaux d'action. Il y a l'élaboration, où là, tout le monde peut participer et il y a la responsabilisation. Je pense qu'il y a certains 1715 niveaux. Donc, le niveau national doit être responsable, plus que d'autres niveaux, de certains aspects de la gestion, alors que le niveau local, à l'inverse, doit être responsable d'autres niveaux, donc des niveaux qui s'attardent davantage ou qui sont davantage influencés par le jeu des acteurs locaux.

1720 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Quand on arrive maintenant au niveau du... vous dites au niveau du bassin versant, le bassin versant peut être... le Comité de bassin peut être un lieu de concertation, de discussion, de dialogue, de négociation, mais un bon nombre d'intervenants nous disent : il faut aller jusqu'au référendum local, il faut d'un accord... d'un certain nombre permis, faire appel à la population directement par le biais d'un référendum.

Êtes-vous capable d'ajuster ça à l'idée du bassin versant qui est un lieu de concertation? Comment vous réagissez à une proposition comme celle-là?

1730

**M. MARTIN VACHON :**

En fait, est-ce que la définition même de la tenue d'un référendum ne pourrait-elle pas reposer sur... non pas la définition, pardon, la décision même de tenir un référendum sur une question ne pourrait-elle pas, elle-même, reposer sur les épaules du Comité de bassin, c'est-à-dire, de l'interaction entre l'ensemble des acteurs?

1735

Autrement dit, qu'on ne statue pas à l'avance par des règles nationales mur à mur, quelles sont les questions qui doivent être résolues par référendum, mais plutôt laisser à l'organisme de bassin, ou plutôt à ceux qui y participent, donc aux acteurs locaux, eux-mêmes de définir si cette question-là ou cette question-là, dans telles circonstances, dans telles circonstances, mérite ou non un référendum.

1740

Autrement dit, le référendum deviendrait un outil supplémentaire dans la prise de décision, là où la négociation pourrait ne pas porter les fruits qui sont attendus, c'est-à-dire, là où la décision ne peut pas être rendue clairement par les mécanismes du bassin versant. Autrement dit, ce serait... le référendum serait un outil parmi d'autres pour en arriver à une décision.

1745

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. Puis nos comités de bassin, là, hein, qui sont encore en création, ils sont-ils équipés pour prendre une pareille responsabilité?

1750

**M. MARTIN VACHON :**

Pas encore. Certainement pas.

1755

Je crois que ça peut venir, dans la mesure où il y a deux (2) conditions préalables, à mon avis, qui sont nécessaires. La première, c'est celle d'assurer la légitimité de la prise de décision par bassin versant. Cette légitimité-là peut venir par un appui clair et précis de la part du gouvernement.

1760

Par exemple, je crois qu'il y a... dans un processus social comme celui-là, il y a certaines actions, certaines décisions qui sont prises au niveau national, qui reconnaissent la légitimité et qui reconnaissent le poids que peut représenter le Comité de bassin.

1765

Autrement dit, s'il y a certaines dispositions claires qui reconnaissent l'importance primordiale du Comité de bassin comme étant le lieu de décision, probablement qu'alors, ce sera l'occasion pour les milieux de pouvoir reconnaître -- donc, les milieux locaux -- eux-mêmes vont reconnaître l'importance et la légitimité du Comité de bassin.

1770

1775 Première des choses, donc, reconnaître la légitimité des Comités de bassin comme institutions locales de prise de décision, donc par une reconnaissance gouvernementale.

1780 Deuxième chose, c'est celle d'assurer, donc, la participation de chacun des acteurs locaux. À partir du moment où chaque acteur local reconnaît l'importance du Comité de bassin, à partir du moment où chaque acteur reconnaît que le Comité de bassin a la légitimité pour pouvoir prendre une décision, ces acteurs-là vont être appelés ou probablement incités à participer davantage aux travaux du Comité de bassin.

1785 Si on a une grande participation, une vaste participation des acteurs locaux aux Comités de bassin, alors là, ils auront probablement tous les outils, c'est-à-dire, les outils légitimes ou les outils de reconnaissance, le statut social ou le statut politique qui leur est nécessaire pour pouvoir prendre la décision, étant donné que ce sera un lieu de concertation, ou plutôt un organisme fédérateur des positions du milieu des différents acteurs.

1790 Donc, la position ou les décisions du Comité de bassin seraient alors reconnues comme étant le résultat des jeux de négociation pour en arriver à une décision. Donc, la décision qui serait prise par le Comité de bassin serait une décision reconnue comme partagée par l'ensemble des acteurs qui y auraient pris part.

**LA PRÉSIDENTE :**

1795 Monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1800 J'aimerais, dans le texte que vous nous avez présenté, vous entendre commenter un peu le point 8 de vos avis et propositions. Alors, si vous me permettez, c'est court, je vais le lire, puis vous formuler ma question.

1805 Alors, cette recommandation dit : «De soutenir la légitimité de la protection de l'environnement par des engagements clairs de la part du gouvernement en matière de priorité environnementale sur les activités économiques, dont la production porcine».

1810 Alors, on sait que le développement durable implique que ce soit un développement respectueux des ressources mais, en même temps, durable sur le plan économique aussi, et dans toutes les questions des débats environnement versus économie, il y a un certain courant de gens impliqués dans l'économie qui disent l'environnement, on s'en balance; dans le domaine des mouvements d'environnement, il y a un certain nombre de gens qui disent l'économie, on s'en balance, c'est l'environnement.

1815 Alors, je pense que la conception du développement durable exige une préoccupation continue dans les deux (2) directions. Alors, votre formulation qui dit d'exiger des engagements de la part du gouvernement en matière de priorités environnementales sur les activités économiques, est-ce que vous ne vous rapprochez pas un peu, là, de dire, l'environnement d'abord puis l'économie, tant mieux si ça fonctionne, puis si ça ne fonctionne pas, oublions-la.

1820

Alors, je trouve que je suis un peu inconfortable avec la façon de formuler votre avis.

1825

Je ne sais pas si vous avez pensé à ça, quelle place vous accordez, vous, dans la définition qui parle de développement durable, qui dit que les activités doivent aussi être viables économiquement. Alors, quelle place faites-vous à ce volet-là?

**M. MARTIN VACHON :**

1830

Bon. De deux (2) choses l'une. D'abord, c'est certain qu'on pourrait avoir une discussion très intéressante, j'en suis certain, sur les trois (3) pôles qui sont considérés dans le développement durable. C'est-à-dire qu'on peut... j'ai une certaine conception de l'idée de l'économie. À mon avis, on devrait avoir seulement deux (2) pôles, celui du social et celui de l'environnement.

1835

L'économique, quant à lui, devient une des options ou un des moyens qu'on a adoptés depuis des centaines d'années, sinon des milliers d'années, pour atteindre certains objectifs, atteindre certains buts. Donc, on pourrait remplacer, dans un autre monde, bien entendu, on pourrait remplacer l'économie par d'autres systèmes qui permettent d'atteindre des objectifs sociaux.

1840

Mais, dans le sens où on l'entend généralement, en termes de développement durable, je suis tout à fait d'accord avec votre remarque et, effectivement, le terme priorité n'est pas adapté à la remarque... ou plutôt à l'avis que j'ai écrit ici. Effectivement, ce n'est pas en termes de priorité -- et là, je vous rejoins totalement -- c'est effectivement plutôt en termes d'égalité.

1845

Donc, considérer l'économie... ou plutôt, dans ce sens-là, ce serait soutenir la légitimité de la protection de l'environnement par des engagements clairs de la part du gouvernement en matière de priorité environnementale. Mais, au lieu de priorité ici, donc ce serait de considérer l'environnement sur un pied d'égalité avec l'économie et le social. Et là, je vous rejoins à cent pour cent (100 %).

1850

**LA PRÉSIDENTE :**

1855

Alors, sur ce, on vous remercie pour votre participation à cette consultation publique.

**M. MARTIN VACHON :**

Merci.

1860

**LA PRÉSIDENTE :**

1865

Nous allons prendre une pause. Nous serons de retour à quinze heures trente (15 h 30) pour la prochaine présentation, qui est la présentation de la communauté métropolitaine de Québec. Excusez, on me dit que c'est une demi-heure. Alors, disons dans quinze (15) minutes, à quinze heures quinze (15 h 15)! D'accord.

**(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE)**

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous reprenons la séance. Peut-être qu'on pourrait faire signe aux gens de l'extérieur, qui sont à l'extérieur de la salle, les inviter à rentrer.

1875 Alors, nous accueillons maintenant la Communauté métropolitaine de Québec et ses représentants, messieurs Alain Lemaire et André Bouillon.

Alors, peut-être simplement vous identifier à moi, là, pour qu'on puisse...

1880 **M. ALAIN LEMAIRE :**

Alors, Madame la Présidente, bonjour. Messieurs les Commissaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

1885

Bonjour!

**M. ALAIN LEMAIRE :**

1890 Mon nom, c'est Alain Lemaire. Je suis conseiller à la Ville de Lévis et président de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Québec, et je suis accompagné de monsieur André Bouillon, conseiller en aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

1895 Vous avez reçu notre mémoire. Il est un peu trop long pour en faire une lecture intégrale. Je vais vous présenter... je vais faire un survol et je vais vous présenter sept (7) demandes qui sont dans notre mémoire.

1900 Alors, la CMQ, la Communauté métropolitaine de Québec, regroupe cinq (5) territoires : la MRC de la Côte-de-Beaupré, la MRC de la Jacques-Cartier, la MRC de l'Île-d'Orléans, la Ville de Québec et la Ville de Lévis.

1905 Le territoire municipalisé, qui compte vingt-six (26) municipalités, couvre trois mille trois cent cinquante (3 350) kilomètres carrés, habité par près de sept cent mille (700 000) personnes. Les zones agricoles de la CMQ sont importantes. Elles couvrent près de quatre-vingt-douze mille (92 000) hectares, soit vingt-sept point cinq pour cent (27.5 %) du territoire municipalisé.

D'une façon plus particulière, vous pouvez voir au tableau de la page 3 du mémoire.

1910

Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) du territoire de la MRC de l'Île-d'Orléans, soixante-dix pour cent (70 %) du territoire de la Ville de Lévis, trente-huit pour cent (38 %) du

territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré et vingt-trois pour cent (23 %) de celui de la Ville de Québec.

1915

La CMQ s'intéresse de près au développement durable de l'industrie porcine parce qu'elle subit certains impacts négatifs reliés à la production et qu'elle appréhende les impacts du développement de tels élevages sur son territoire à la fin du moratoire fixé par le Règlement sur les exploitations agricoles, entré en vigueur le quinze (15) juin deux mille deux (2002).

1920

Ces impacts négatifs observés ou appréhendés sont de trois (3) ordres et concernent, premièrement, la qualité des eaux des cours d'eau de la CMQ, notamment en ce qui a trait à l'eau potable; la préservation de milieux souvent exceptionnels caractérisant notre territoire et la qualité de l'air.

1925

Les objectifs poursuivis par la CMQ visent à réduire, sinon à éliminer ces impacts négatifs, dans le but de protéger la santé de notre population, mais aussi son environnement et sa qualité de vie. Nous allons donc nous pencher sur trois (3) problématiques qui préoccupent la CMQ.

1930

La première a trait à la gestion des surplus de matières fertilisantes (entreposage, transport et épandage) notamment les fumiers et lisiers à l'échelle des bassins versants approvisionnant les cours d'eau de la CMQ.

1935

La seconde a trait à l'absence de protection pouvant être offerte au plan local à l'égard des milieux sensibles, rares ou exceptionnels, mais aussi forestiers au travers des zones agricoles.

1940

Et, troisièmement, à la façon dont les odeurs, issues notamment des élevages porcins, devraient être considérées et contrôlées.

La gestion des surplus. Une approche par bassin versant.

1945

La CMQ se préoccupe de la détérioration de la qualité de l'eau et de sa gestion. Nous sommes d'avis que si le gouvernement veut être conséquent et cohérent avec la Politique nationale de l'eau, il doit aborder la question de la gestion des fumiers sur la base des bassins versants. Les charges polluantes produites en amont des bassins versants ont un impact direct sur la dégradation de la qualité de l'eau de consommation et menacent grandement des potentiels écologique, récréatif et touristiques des régions en aval.

1950

Afin d'illustrer, nous vous référons aux cartes 1, 2 et 3 et 4 de notre mémoire.

En conséquence, la première demande.

1955

La CMQ demande que les charges polluantes provenant des surplus de fumiers ou de lisiers et autres matières fertilisantes soient diminuées à l'échelle des bassins versants.

La protection des boisés.

1960 La CMQ s'inquiète de la destruction des forêts et des boisés en milieu agricole comme solution pour éliminer les surplus de fumiers et de lisiers aux fins de réduire les charges fertilisantes. La recherche continue de terres disponibles pour l'épandage afin d'accroître la production porcine encourage cette pratique.

1965 Nous sommes d'avis que l'agrandissement des superficies agricoles par le déboisement ne favorise nullement la diminution du volume des déjections animales et qu'en plus, cette pratique a des conséquences néfastes, notamment sur l'écoulement des eaux ainsi que sur l'érosion du sol.

1970 En conséquence. La deuxième demande.

La CMQ demande que le Règlement sur les exploitations agricoles ou toute autre disposition législative à cet effet soit modifiée rapidement afin que les boisés de toute nature localisés en zone agricole bénéficient d'un régime de protection adéquat.

1975 Le transport des surplus.

1980 L'évaluation actuelle des municipalités en surplus laisse entendre que le territoire de la CMQ peut recevoir des surplus de fumiers et de lisiers en provenance de d'autres territoires. Or, la CMQ est d'avis qu'il y a actuellement une méconnaissance de l'importance globale de toute la production de matières fertilisantes sur son territoire. Cette production va au-delà de celle uniquement générée par la production porcine, notamment les élevages... en outre, les dindes et les boues... il y a les boues des papetières aussi.

1985 En conséquence. Troisième demande.

La CMQ demande, en l'absence d'inventaire de l'ensemble des matières fertilisantes produites sur son territoire, que des fumiers et lisiers provenant des territoires voisins n'y soient pas transportés pour des fins d'épandage.

1990 Le traitement des surplus.

1995 L'Impact négatif des surplus de fumiers et de lisiers sur la qualité de l'eau, la qualité des sols, la protection des boisés en milieu agricole ainsi que la recherche constante de nouvelles terres agricoles pour en disposer, nous interpelle. La CMQ est d'avis que si le traitement complet ou la destruction des surplus de fumiers et de lisiers ne se fait pas, nous repoussons le problème vers l'avant. Il faut non seulement encourager cette pratique, mais en faire une exigence.

2000 En conséquence. La quatrième demande.

La CMQ demande que l'ensemble des surplus de fumiers et de lisiers fasse l'objet de traitement complet ou de destruction dans la région administrative productrice et que les usines ou procédés nécessaires pour y parvenir soient mis en place rapidement.

2005

L'absence d'outil réglementaire sur le plan local et le droit de zonage des municipalités en zone agricole.

2010 Actuellement, les municipalités ne peuvent intervenir en zone agricole et ce, même pour protéger des milieux sensibles, rares, exceptionnels ou forestiers nécessaires à certaines espèces, aux loisirs et à l'approvisionnement en eau ou en matière ligneuse. S'il est souhaitable que l'agriculture puisse se développer, la CMQ est toutefois d'avis que certaines activités en zone agricole devraient y être encadrées, modulées, voire même interdites. À cet égard, les limites fixées par la législation relative au droit de produire nous semblent... nous  
2015 apparaissent excessives.

En conséquence. Cinquième demande.

2020 La CMQ demande que la ville récupère, sans avoir à adopter un règlement de contrôle intérimaire, le pouvoir de zoner certains espaces de leurs zones agricoles afin de les protéger et les mettre en valeur, non seulement à des fins agricoles mais également à des fins de conservation, de loisir ou de production forestière.

2025 Les odeurs. La reconnaissance des odeurs comme un contaminant.

Actuellement, les odeurs produites par la production porcine sont considérées comme des inconvénients. Or, la CMQ est d'avis, comme le soulignent la Direction de la santé publique et d'autres chercheurs, qu'il ne s'agit plus de simple inconvénient lorsque les odeurs issues de ce type de production peuvent causer de la détresse psychologique qui se traduit par des états dépressifs ou anxieux, des troubles cognitifs ou de l'irritabilité et autres troubles de l'humeur.  
2030

Il ne s'agit pas d'un simple inconvénient quand il s'agit de gaz ou de particules aéroportées qui peuvent pénétrer dans les poumons. Il ne s'agit plus de simple inconvénient quand des études démontrent que les populations, résidant dans le voisinage des porcheries de grandes dimensions, présentent des taux anormalement élevés de problèmes respiratoires et autres symptômes comme la céphalée et la fatigue.  
2035

2040 En conséquence. La sixième demande.

La CMQ demande que le ministère de l'Environnement détermine et fasse respecter, par règlement, un seuil maximum d'odeur à ne pas dépasser afin que les odeurs nauséabondes dépassant un certain niveau soient régies comme un contaminant. Ce seuil devrait pouvoir être mesuré et des appareils ou méthodes de mesure identifiés.  
2045

L'imputabilité des producteurs à l'égard des odeurs.

2050 Au plan légal, celui qui exploite en zone agricole devrait pouvoir rester imputable des dépassements (et uniquement des dépassements) de ce seuil prédéterminé de charge polluante d'odeur. Un individu ou une compagnie serait poursuivi et condamné à l'amende s'il contaminait sciemment un lac ou un cours d'eau au-delà de la charge polluante autorisée par le règlement du ministère.

2055 La CMQ est d'avis que la même chose puisse s'appliquer au plan des odeurs. Actuellement, l'immunité complète existe pour les éleveurs. C'est une bonne façon, quant à nous, de les déresponsabiliser.

En conséquence. Septième demande.

2060 La CMQ demande que l'immunité accordée aux éleveurs, quand il est question d'odeur, soit éliminée lorsqu'il est démontré qu'ils ont dépassé un seuil maximum prédéterminé par règlement du ministère de l'Environnement.

2065 En guise de conclusion générale, nous croyons qu'il est fondamental d'avoir, dans ce dossier, une approche globale et intégrée.

Alors, merci. Et, j'imagine que vous avez des questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

2070 Oui, certainement, monsieur Lemaire. Alors, je vais céder d'abord le micro à monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2075 Merci, Madame la Présidente.

2080 Dans vos recommandations, vous mentionnez que les fumiers et les lisiers... c'est-à-dire, que l'on devrait avoir le pouvoir d'interdire l'épandage du fumier ou du lisier sur le territoire de Québec, provenant des régions avoisinantes, entre autres, parce qu'il n'y a pas d'inventaire des matières fertilisantes générées dans le territoire et, en particulier, vous souhaitez réserver, si c'était nécessaire, pour l'épandage de boues de papetières ou de boues d'épuration municipale sur les terres agricoles.

2085 Dans une autre région, nous avons entendu un porte-parole des producteurs agricoles qui, lui, disait : Le territoire agricole, la zone verte, n'est que deux pour cent (2 %) du territoire total; la zone agricole devrait être réservée en priorité à l'épandage des fumiers et des lisiers, et les boues forestières devraient être recyclées dans les forêts, et les boues municipales devraient être, elles, recyclés dans les zones blanches des territoires municipaux, et on devrait réserver les zones vertes à l'épandage des purins et des fumiers.

2095 Alors, comment réagissez-vous par rapport à une telle attitude de producteurs agricole qui disent : avant d'utiliser le territoire agricole pour recycler les boues de papetières ou les boues d'épuration municipale, on devrait en priorité le réserver au recyclage des déjections animales?

**M. ALAIN LEMAIRE :**

Je vais laisser répondre monsieur Bouillon.

2100

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2105

En fait, ce qu'on veut bien expliquer, c'est que sur notre territoire, on a toujours considéré notre territoire comme n'étant pas en surplus d'aucune manière. Au point de vue animal, c'est exact, et ça pourrait éventuellement se traduire par l'importation de fumiers de régions qui, elles, sont en surplus.

2110

Dans l'état actuel des choses, ce qu'on dit, c'est qu'avant de dire qu'une région est en surplus, on doit considérer l'ensemble des matières fertilisantes produites. Je rappellerai que, au niveau des boues humaines, quand on parle d'usine d'épuration, elles sont effectivement traitées en zone blanche chez nous et elles sont traitées par incinération dans l'incinérateur régional, en tout cas, pour ce qui est du territoire de la Ville de Québec, et j'ignore le traitement qui en est fait, là, à Lévis mais tout de même.

2115

La question fondamentale, c'est qu'on doit, avant de dire qu'un territoire peut recevoir des fumiers ou des lisiers de l'extérieur, on doit pouvoir évaluer l'ensemble de ses matières fertilisantes. Et par ailleurs, si elles sont traitées d'une façon adéquate en milieux ruraux ou en milieux urbains, on n'y voit pas d'inconvénients.

2120

Mais, avant de se mettre à importer des fumiers et des lisiers de régions qui, elles, sont en surplus, on devrait s'interroger sur l'ensemble des matières fertilisantes produites dans les régions réceptrices. Dans ce sens-là, c'est plus à une échelle locale qu'on doit traiter l'objet des matières fertilisantes plutôt que de dire, en zone verte, on ne traite que des fumiers et lisiers; en zone blanche, on ne traite que les boues humaines, et cetera.

2125

Il y a des procédés de valorisation qui sont parfaitement adéquats, à partir des boues de papetières ou à partir des boues humaines ou de stations d'épuration à même les milieux agricoles. Mais, il ne faudrait pas se priver de certaines ressources simplement pour permettre l'importation à grands frais de lisiers qui proviennent d'autre part.

2130

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp?

2135

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2140

Je comprends votre point de vue, mais on peut faire valoir que la caractérisation des boues de papetières et des boues d'usines municipales est assez différente de celles des fumiers et des lisiers, et le milieu agricole reçoit de la résistance très forte à l'idée qu'on puisse recevoir des boues réputées sentir aussi mauvais que les lisiers, dans certains cas, et dans d'autres cas, on craint que ces boues-là ne soient pas si facilement recyclables. Alors, je comprends très bien votre idée d'inventaire.

2145

Mais est-ce que vous calculez, de votre part, que les boues de papetières et les boues d'usines municipales sont l'équivalent de fumiers ou de lisiers?

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2150 Ce n'est certainement pas l'équivalent mais on admet que ça peut être valorisé de différentes façons. Dans l'état actuel des choses, on procède à l'incinération des boues originant d'usines d'épuration sur notre territoire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2155 O.K.

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2160 C'est peut-être la meilleure façon de faire...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pour Québec.

2165 **M. ANDRÉ BOUILLON :**

... pour Québec.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2170 Mais on peut penser à tous les... est-ce qu'à Québec aussi, vous incinerez les boues des fosses septiques, par exemple?

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2175 La question est posée et, dans ce sens-là, on n'a pas encore d'inventaire à cet effet. On ne sait même pas si on est capable de traiter ça autrement. Je vous dirai que... là, on sort probablement de la production porcine, mais avant de nous dire que notre région n'est pas en surplus de fumiers et lisiers, on devrait d'abord se doter d'un inventaire, éventuellement évaluer les méthodes de traitement.

2180 Et je comprends comme vous qu'il n'est pas pertinent de remplacer les fumiers par des boues de papetières. Mais a priori, si on ne peut pas faire autrement, on ne voudrait pas que notre région ait été au départ réceptrice de surplus qui viennent d'un territoire voisin.

2185 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'où l'idée de l'inventaire et l'idée de... pendant que vous faites l'inventaire...

2190 **M. ANDRÉ BOUILLON :**

L'idée fondamentale...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2195

... d'empêcher le trafic?

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2200

... c'est que, dans le fond, c'est que chaque région, qui se retrouve avec des surplus, devrait pouvoir les traiter sur place, d'abord pour éviter un coût de transport qui est pas neutre en soi et, d'autre part, pour qu'elle puisse être dotée des équipements nécessaires pour traiter ses surplus.

2205

Je vous rappelle que sur notre territoire, il y a déjà des portions de notre territoire qui sont en surplus, notamment Lévis, Sainte-Famille, Île d'Orléans, au sens des zones à activité limitée. Il y a d'autres territoires, par contre, qui ne sont pas en surplus, mais à notre point de vue, ils peuvent se retrouver de facto en surplus à cause de productions à caractère industriel ou d'usines d'épuration.

2210

**LA PRÉSIDENTE :**

2215

Vous êtes préoccupé par le déboisement qui peut se faire sur le territoire et d'ailleurs, vous suggérez une recommandation à l'effet que le Règlement sur les exploitations agricoles, là, soit modifié afin que rapidement, les boisés de toute nature localisés en zone agricole bénéficient d'un programme ou d'un régime de protection.

2220

Vous parlez vraiment de l'ensemble des boisés ou si vous avez plutôt en tête certains boisés? Parce qu'il y a des terres en friche, il y a toutes sortes de choses, là.

**M. ALAIN LEMAIRE :**

2225

Nous, ce qu'on parle, on parle des boisés. Et ce qu'il faut comprendre, ce qu'on veut éviter, c'est qu'il y ait un déboisement systématique pour permettre d'augmenter la production de porcs en ayant plus d'espace pour épandre le fumier.

2230

Quand un producteur est en surplus sur ce qu'il a, il va déboiser, puis ça va permettre de développer sa production encore. Et on ne veut pas que ça se passe comme ça, dans un premier temps, parce que comme ç'a été dit préalablement, c'est important la forêt, et on ne veut pas non plus qu'on se retrouve avec de l'érosion et qu'on ait moins de matières ligneuses.

2235

Ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir un déboisement éventuellement de certaines portions, mais il ne faut pas que ça devienne un échappatoire et puis que ça fasse en sorte qu'on rase nos boisés puis qu'on se retrouve avec une région où, à toutes fins pratiques, il n'y aura plus de boisé.

Peut-être, monsieur Bouillon, que vous avez quelque chose à ajouter?

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2240

On en arrive également à une... on parlait de gestion par bassin versant. On voudrait éviter que des bassins versants dont nous, on se trouve en bas, à l'aval, puissent éventuellement procéder à des déboisements pour satisfaire à l'épandage des fumiers ou lisiers qui sont actuellement en surplus.

2245

D'ici dix (10) ans, le règlement dit... bon, en résumé, que tous les surplus de fumiers et lisiers, le problème va devoir être réglé. On ne voudrait pas que ça se règle au détriment de la forêt. Et si une forêt coupée à l'amont de nos territoires, dans des bassins versants qui sont limitrophes, on va se ramasser, nous, avec les problèmes des inondations, les problèmes des étiages de plus en plus graves, et de la qualité d'eau qui va s'être dégradée.

2250

Et on demande, à cet égard, que la gestion se fasse par bassin versant, mais que dans les bassins versants qui sont à l'amont, on protège adéquatement les boisés de façon à éviter de tels problèmes dans le futur.

2255

Je signale d'emblée qu'il y a certains territoires voisins qui autorisent jusqu'à la coupe de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des boisés existants à des fins agricoles, et c'est dans ce sens-là qu'on a été interpellé.

2260

**LA PRÉSIDENTE :**

En ce sens-là – oui, monsieur Beauchamp?

2265

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

À qui vous faites allusion?

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2270

Pardon?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

À quelle région vous faites allusion?

2275

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

En fait, j'aurais préféré ne pas nommer personne.

2280

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui.

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2285

Mais, actuellement, il y a des règlements de la MRC de Lotbinière qui, d'emblée, autorisaient quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la coupe des boisés à des fins agricoles.

2290

Cette proportion-là a diminué à soixante-dix pour cent (70 %) dans une majorité de municipalités, mais il y a encore des municipalités où c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des boisés qui peuvent être abattus à des fins agricoles, et l'épandage est une fin agricole.

**LA PRÉSIDENTE :**

2295

Dans la mesure – oui?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que vous parlez de tout boisé confondu? C'est ça qu'on a...

2300

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2305

Oui. Bien, actuellement, vous savez...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2310

Parce que, par exemple, la friche a repris de l'espace depuis une trentaine d'année, parce que les méthodes culturales ont été plus intensives.

Est-ce que vous distinguez, disons, la forêt mature, la forêt d'espèces particulières, le petit boisé de ferme, la friche? Est-ce qu'il y a une distinction dans ce considérant global?

2315

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

Pas vraiment. Je vous dirai qu'a priori, tout est notion d'impact à terme. C'est que si tous les secteurs boisés ou toutes les forêts étaient coupés, dans l'état actuel des choses, on aurait dans le futur des problèmes de plus en plus aigus.

2320

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est évident.

2325

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

Maintenant, si on doit considérer les friches au sein des boisés, je vous dirai que... je ne suis pas forestier moi-même, et il faudrait toujours s'interroger sur l'impact éventuel... enfin, des coupes d'arbres. À notre niveau, en fait, ce qu'on veut chercher à éviter, c'est les problèmes induits par une déforestation.

2330

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2335

O.K.

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2340

Ceci étant dit, si vous considérez les friches comme étant des boisés, bien, il y aura une méthode de calculs à faire dans l'état actuel des choses.

**M. ALAIN LEMAIRE :**

2345

Si vous permettez un ajout?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, certainement.

2350

**M. ALAIN LEMAIRE :**

Dans la carte numéro 5, on parle de la superficie totale de la zone verte de quatre-vingt-onze mille (91 000) hectares et, en milieu boisé, on a quarante-neuf mille (49 000), cinquante-trois point sept pour cent (53.7 %) de notre territoire qui est en boisé.

2355

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2360

La moitié de notre zone agricole et boisée. Et les boisés qui sont protégés actuellement, sont uniquement les érablières au sens de la Loi de la Commission de protection du territoire agricole.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2365

Peut-être aller un tout petit peu plus loin dans ce sens-là parce que, effectivement, j'ai effectué un petit calcul rapide avec vos données. Vous avez cinquante-trois pour cent (53 %) de la superficie qui est boisée sur le territoire, vous avez vingt pour cent (20 %) qui est considéré du sol sans potentiel agricole, dans vos données, et vous avez un autre sept pour cent (7 %) qui est composé de sols organiques. Alors ici, on arrive à soixante-dix pour cent (70 %) de la superficie du territoire.

2370

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

Votre calcul est erroné dans la mesure où...

2375

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

À la page 13 de votre document.

2380

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

Oui. C'est exact, en page 13, qu'il y a une portion importante de la zone agricole qui n'a pas de bon potentiel...

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2385

Hum hum?

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2390

... mais elles sont souvent, ces zones-là, couvertes de boisés, justement.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2395

O.K. Alors, ce ne sont pas des...

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

Dans ce sens-là, l'ensemble de ces chiffres-là ne s'additionnent pas, là.

2400

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... données qui s'additionnent.

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2405

Mais, dans nos zones agricoles, si on parle de potentiel...

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2410

Oui?

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

... agricole...

2415

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Hum hum?

2420

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

... on a environ un trente pour cent (30 %), soit parce que ce sont des sols organiques ou des sols de catégorie 7 -- pour ceux qui connaissent cette catégorie-là -- des sols qui n'ont pas de potentiel à des fins agricoles. On en a environ trente pour cent (30 %).

2425

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

O.K.

2430 **M. ANDRÉ BOUILLON :**

Maintenant, les boisés, eux, représentent cinquante pour cent (50 %) du territoire total, mais souvent, les boisés sont justement sur ces sols...

2435 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

O.K.

2440 **M. ANDRÉ BOUILLON :**

... qui n'ont pas de potentiel et ç'a toujours été réservé à des productions qui n'étaient pas traditionnellement agricoles mais plutôt du bois de chauffage ou, parfois, d'érablières.

2445 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

O.K. Mais, au-delà de ces calculs-là, quand vous parlez d'un contrôle adéquat, un régime de protection adéquat des boisés, êtes-vous allé un tout petit peu plus loin pour savoir qu'est-ce que ça voudrait dire? Est-ce que ça voudrait dire ne plus couper aucun boisé ou... O.K., donc...

2450

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

Ce n'est pas ça du tout, le but.

2455 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

O.K. Alors donc, si vous êtes allé un petit peu plus loin, quel serait le contenu de votre réflexion plus loin, disons?

2460 **M. ANDRÉ BOUILLON :**

Si on pousse plus loin, puis ç'a déjà été fait sur certains de nos territoires, c'est que la protection des boisés, c'est simplement de s'assurer la pérennité des ressources. Vous pouvez couper des arbres, vous pouvez extraire du bois de chauffage, vous pouvez extraire de la matière ligneuse à des fins de production de tout ordre.

2465

Cependant, ce qu'on demande, c'est que le boisé puisse éventuellement être régénéré. Et la tendance qui se dessine actuellement, ce n'est pas ça, c'est que c'est des pans de forêt entiers qui sont coupés, simplement pour pouvoir y épandre. Il n'y a pas un arbre qui va pousser là-dessus, là.

2470

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2475 Est-ce que ça signifierait que, dans votre esprit, on peut exploiter... faire une exploitation forestière d'un boisé, mais vous ne voyez jamais qu'il soit opportun ou qu'il soit normal qu'une partie de boisé soit transformée en territoire agricole?

2480 Disons que vous avez cinquante-trois pour cent (53 %) de boisé, là, s'il s'avérait que, dans ce cinquante-trois pour cent (53 %) de boisé, il y a dix pour cent (10 %) du territoire qui serait de la bonne terre agricole et, si un agriculteur, sur sa ferme, décide qu'une partie de son boisé, il veut le transformer en agriculture, lui, est-ce que, dans votre esprit, c'est illégitime et ça devrait être interdit?

2485 **M. ANDRÉ BOUILLON :**

Écoutez, ça reste légitime dans la mesure où ça n'aura pas d'impact grave sur le territoire. Dans ce sens-là et dépendamment des territoires, on peut permettre, à des fins agricoles, la coupe de boisé.

2490 La question fondamentale, c'est de savoir si un effet cumulatif de ce type de permission-là aura un impact grave dans un futur rapproché. Sur certains de nos territoires, actuellement, on permet ça, mais dans des mesures qui nous assurent une certaine protection de la ressource non seulement des boisés, mais également des sols et de l'eau. Et c'est actuellement d'ores et déjà permis sur le territoire de plusieurs de nos municipalités.

2495 Je vous donnerai comme exemple les Chutes de la Chaudière, l'ancien territoire de la MRC qui fait maintenant partie de Lévis, où on autorise l'abattage d'arbres à des fins agricoles sur trente pour cent (30 %), approximativement, des boisés résiduels.

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Que répondez-vous à l'agriculteur qui est propriétaire de ces boisés puis qui dit : écoutez, c'est à moi, je suis en territoire privé, vous m'empêchez de couper mon territoire pour pouvoir le cultiver, pour pouvoir finalement épandre mes fertilisants? Est-ce qu'il ne serait pas légitime pour lui d'être compensé pour un geste qu'il croit être un droit...

2510 **M. ANDRÉ BOUILLON :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

... compte tenu qu'il est propriétaire du lot?

2515 **M. ANDRÉ BOUILLON :**

Je vous dirai que, traditionnellement, les agriculteurs de nos territoires n'ont pas une tendance à abattre les boisés qui font partie de leur patrimoine. Mais, ceci étant dit, si quelqu'un voulait le faire et qu'il se heurtait à une réglementation lui disant : «Tu ne peux pas

2520 au-delà de X pourcentage couper la forêt qui se trouve sur ton territoire», et là, vous interpellez le droit à la propriété privée comme de facto.

2525 Mais je vous dirai que sur ces aspects-là, le juste dédommagement devrait peut-être passer par le fait de régler son problème, qui est un problème de surplus de fumiers ou de surplus de lisiers, et qu'il devrait peut-être – et là, je ne veux pas m'engager pour la Communauté métropolitaine – mais le dédommagement devrait-être prévu par le gouvernement, et je pose la question : À l'égard d'une érablière actuellement protégée en zone agricole, qu'est-ce qu'on fait?

2530 Parce que, actuellement, la Commission de protection du territoire agricole, lorsque vous avez une érablière, vous devez la protéger et vous ne pouvez pas l'abattre à moins d'avoir une autorisation spécifique de la Commission de protection du territoire agricole.

Est-ce qu'on dédommage pour autant? C'est le même principe.

2535

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Monsieur Marquis?

2540

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Un seuil prédéterminé de charge polluante d'odeur m'apparaît, au niveau de l'application, plutôt difficile. Je ne sais pas si vous pourriez expliquer davantage.

2545

La raison pourquoi je dis ceci, c'est que, pour le moment, l'unique mesure reconnue moyen de mesure des odeurs, c'est l'olfactométrie, ça veut dire le nez humain. Et ceci, bien sûr, comporte des difficultés. Alors, je ne sais pas si vous avez une solution à nous proposer si on utilisait justement un seuil prédéterminé d'odeur?

2550

**M. ALAIN LEMAIRE :**

On va rester un peu en agriculture, quand on parle d'Alex Couture, c'est un dossier que je connais assez bien.

2555

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

On est à Chamy!

2560

**M. ALAIN LEMAIRE :**

2565

Oui! On a eu la même problématique. Et, actuellement, le ministère a travaillé sur un dossier où ils ont appelé ça des nez électroniques. Il y a deux (2) nez, dans la municipalité, électroniques, qui captent les odeurs -- si on peut s'exprimer comme ça -- les particules qui sont dans l'atmosphère, qui sont dans l'air aux environs de l'usine, et qui analysent les composantes.

2570

Et, c'est sûr que, au point de vue olfactif, c'est difficile de doser ça, mais au point de vue des éléments qui sont en suspension dans l'air, c'est assez facile. Et, c'est dans ce sens-là, je pense, qu'il faut que la démarche soit faite. C'est que tu captes un certain volume d'air et tu analyses qu'est-ce qu'il y a... qu'est-ce qui est en suspension.

2575

Les odeurs, c'est des petites particules en réalité qui sont en suspension dans l'air, qui proviennent de l'épandage et qu'on respire et que ça se transmet au cerveau comme étant une odeur agréable ou désagréable. Et, je pense que... je ne suis pas un expert, loin de là, que ça se quantifie. C'est ce qu'on me dit dans mon ancienne vie à la... lorsque j'étais à Charny et puis qu'on a installé des nez électroniques pour capter, je veux dire, les odeurs et, avec une analyse de ce qui est en support dans l'air, on peut dire, oui, la charge est trop forte ou non, elle est correcte et on détermine les éléments.

2580

C'est dans ce sens-là.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2585

On pourrait aller très loin là-dessus, là, mais je pense que...

**M. ALAIN LEMAIRE :**

Ah, c'est sûr.

2590

**M. ALFRES MARQUIS, commissaire :**

... on n'aura pas le temps, madame, je crois.

2595

**M. ALAIN LEMAIRE :**

On pourrait aller très loin.

**LA PRÉSIDENTE :**

2600

Mais, n'est-il pas exact que dans le cas d'Alex Couture, l'odeur est considérée comme un polluant et non pas comme un inconvénient?

**M. ALAIN LEMAIRE :**

2605

Dans le cas d'Alex Couture, ce qui est notre problème... je ne sais pas, je ne veux pas vous induire en erreur, je ne suis pas certain que c'est un polluant, mais c'est de mettre le seuil où ça commence à être... à dépasser les règles, là, les normes du ministère de l'Environnement. C'est là, c'est pour tracer le seuil.

2610

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais, il me semble qu'il y a eu un jugement -- mais là, en tout cas, je vérifierai de mon côté -- qu'il y a eu un jugement à l'effet que c'était plutôt un polluant, dans ce cas-là, qu'un inconvénient.

2615

**M. ALAIN LEMAIRE :**

Parce que dans le mémoire, ce qu'on dit, et puis même je l'ai répété tantôt, lorsqu'on pollue un lac, je veux dire, là, c'est de l'eau, on pollue un espace, je veux dire, un volume d'eau. Quand on pollue un volume d'air, je veux dire, on devrait avoir des sanctions équivalentes. On est rendu aujourd'hui qu'on réglemente l'air dans les bâtisses à bureaux, on réglemente aussi la fumée de cigarettes dans les restaurants.

2620

Pour ceux qui ont à vivre et à respirer les odeurs nauséabondes du purin, avec tout ce qui est en suspension, si c'est juste désagréable, c'est psychologique, mais il y a de la matière autre là-dedans, il y a des matières en suspension qu'on respire, qu'on amène à l'intérieur de notre corps et on est pris avec ça, là.

2625

Ça fait qu'il faut peut-être faire un pas en avant. C'est sûr que c'est de l'ouvrage, c'est des frais, c'est des contraintes, mais on n'a rien de gratuitement, hein, dans ce bas monde. La production porcine se développe, mais il faut aussi s'ajuster en conséquence. C'est dans ce sens-là qu'on dit qu'il faut faire... poser un geste.

2630

**LA PRÉSIDENTE :**

Je ne pourrai pas vous laisser partir sans que vous commentiez davantage les commentaires que vous formulez à l'égard de la Loi 23 et de la Loi 184. Comment vous situez-vous comme communauté urbaine?

2635

À la page 13 de votre mémoire, vous dites que : «la CMQ considère en ce sens que les limites fixées, notamment par les projets 23 et 184 relatifs au droit de produire, sont excessives», parce qu'elles ne permettent pas, là, de zoner en territoire agricole d'autres activités qui pourraient...

2640

**M. ALAIN LEMAIRE :**

Bien, je laisserai compléter par monsieur Bouillon, mais ce que je veux vous dire, c'est que, à un moment donné, à partir du moment où le producteur a un droit de produire, il n'y a plus beaucoup de recours.

2645

Même nous... monsieur Bouillon faisait référence au niveau de la MRC des Chutes, on avait passé une réglementation sur les boisés. Il faut se demander si ça tiendrait la route face à une cour où le producteur dirait : regarde, moi, j'ai le droit de produire et je produis, je coupe mes arbres et je produis.

2650

On se pose la question. Ça fait que dans ce sens-là, on trouve que c'est large comme droit. Je vais laisser...

2655

**M. ANDRÉ BOUILLON :**

2660

C'est que, à l'intérieur d'une zone agricole, il n'y a pas que de la production, par ailleurs. C'est un milieu de vie puis, à notre sens, il devrait pouvoir être préservé. Puis on pourrait faire la démonstration qu'à l'intérieur de nos zones agricoles, il y a des milieux qui sont, au point de vue écologique, forestier, humain, enfin peu importe, rares, précieux et puis on voudrait pouvoir éventuellement les préserver par des zonages ou un zonage adéquat.

2665

Dans l'état actuel des choses, ce pouvoir-là n'existe pas. Il a été retiré par la Loi 184 et je ne peux pas, moi, en zone agricole, zoner une tourbière à des fins de protection. Je donne l'exemple, on a la grande «plébleue» qui est un territoire à l'intérieur de la zone agricole à Lévis, qui mesure plusieurs hectares, qui est un milieu humide. Éventuellement, le gouvernement va peut-être le protéger avec le titre de réserve écologique, mais dans l'état actuel des choses, la Ville de Lévis n'a pas le pouvoir de zoner cet espace-là pour le protéger parce qu'il est en zone agricole. Il va falloir qu'on adopte un règlement de contrôle intérimaire, lequel règlement de contrôle intérimaire, les seules choses qu'on peut mettre dedans, c'est à peu près les politiques gouvernementales à l'égard des distances ou des paramètres de distances séparatrices à l'égard des élevages, et c'est tout.

2670

2675

Et, si je veux faire plus, ça reste à la discrétion d'un éventuel fonctionnaire qui va dire, oui, ça a du bon sens ou, non, ça n'a pas de bon sens, parce qu'on pourrait encore mettre, à cet endroit-là, des productions porcines ou faire de l'épandage en drainant adéquatement.

2680

Dans l'état actuel des choses, on n'a pas le pouvoir de protéger ces secteurs-là. C'est un exemple et il y en a beaucoup d'autres.

2685

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est un bon exemple.

Alors, nous vous remercions, messieurs Bouillon et Lemaire, pour votre participation à cette consultation publique.

2690

**M. ALAIN LEMAIRE :**

Merci, madame. Merci, messieurs.

2695

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, maintenant, nous en sommes arrivés au dernier participant pour cette séance à Québec et c'est la compagnie Olymel s.e.c., pour société en commandite.

2700

Peut-être que monsieur peut s'approcher?

Alors, bonjour, messieurs. Je vous inviterais, s'il vous plaît, à vous présenter.

2705

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Réjean Nadeau, président d'Olymel.

**M. LAURENT BOUSQUET :**

2710

Laurent Bousquet, vice-président, Coopérative fédérée de Québec.

**M. PAUL BEAUCHAMP :**

2715

Paul Beauchamp, vice-président Olymel.

**M. PIERRE GAUVREAU :**

2720

Pierre Gauvreau, directeur général, Coopérative fédérée de Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors bonjour, messieurs, et bienvenue à cette consultation publique. Nous vous écoutons.

2725

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Alors, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, Mesdames, Messieurs.

2730

Force nous a été de constater que le focus des premières rencontres du BAPE aura porté quasi exclusivement sur le volet de la production porcine et cela est sans doute normal vu le mandat précis formulé par le ministère.

2735

On a donc peu, jusqu'ici, parlé de l'industrie à laquelle nous, Olymel, appartenons, une industrie-clé pour l'économie québécoise et dont les activités se situent directement en aval de l'élevage : l'industrie de l'abattage, de la transformation et de la mise en marché du porc, dont le développement et le succès continus dépendent directement de la vitalité de la production porcine québécoise.

2740

Qui sommes-nous?

2745

Olymel est le leader québécois incontestable de cette industrie. Avec un chiffre d'affaires d'un milliard sept cents millions de dollars, neuf mille deux cents (9 200) employés dont sept mille deux cents (7 200) au Québec, Olymel est le leader canadien des secteurs de l'abattage, de la transformation et de la mise en marché des viandes de porc et de volaille. L'entreprise est également le premier exportateur canadien de viandes de porc et de volaille.

2750

L'entreprise est également propriété québécoise à cent pour cent (100 %). Ses deux (2) actionnaires sont bien connus du public québécois et ont tous deux (2), et c'est reconnu, à cœur le développement durable de l'industrie agroalimentaire québécoise dans son ensemble.

2755

Il s'agit, bien sûr, de la Coopérative fédérée de Québec, qui est propriétaire d'Olymel à soixante-dix-sept pour cent (77 %) et qui regroupe des coopératives agricoles... l'ensemble des coopératives agricoles québécoises et qui, elles-mêmes, comptent plus de trente-sept mille (37 000) membres.

2760

L'autre propriétaire, c'est SGF-Soquia, dans un ordre de vingt-trois pour cent (23 %), qui est une filiale de la Société générale de financement et dont le mandat spécifique est de soutenir, par ses investissements, le développement d'entreprises de transformation du secteur agroalimentaire québécois.

2765

Olymel est tout autant impliquée que ses deux actionnaires dans le développement économique du Québec et particulièrement en région où elle joue un rôle d'agent économique et social de premier plan.

2770

Les sept mille cinq cents (7 500) travailleurs québécois d'Olymel, qui comptent parmi les mieux rémunérés de l'Amérique du Nord, sont en effet répartis partout sur le territoire dans quinze (15) usines régionales d'abattage et de transformation et dans divers bureaux, dont les activités vont de l'administration aux ventes, en passant par la distribution et le transport.

2775

Il va sans dire que dans plusieurs de ces quinze (15) communautés régionales, Olymel est le plus important, parfois même l'unique employeur de taille du lieu et que sa présence est un facteur non négligeable de prospérité, voire même de survie économique de ces communautés.

2780

Olymel a aussi pour caractéristique d'être, à l'échelle québécoise tout autant que canadienne, une entreprise agroalimentaire fortement impliquée dans des activités de valeur ajoutée qui, comme on le sait, rapportent à l'économie québécoise un retour beaucoup plus intéressant que la simple vente ou exportation de produits non transformés.

2785

Qu'il s'agisse de «chilled pork» ou de porcs frais exportés au Japon, de bacons, de cretons, de saucisses, de jambons ou d'autres produits de porc et de volaille, les produits à valeur ajoutée d'Olymel, transformés ici au Québec, contribuent tout autant à la vitalité de nos emplois qu'à l'essor de l'économie sur le territoire du Québec.

2790

C'est bien sûr que le mandat que vous avez nous préoccupe en termes d'avenir. Nous tenions donc, par le biais de ce mémoire, à vous faire part de nos préoccupations face au mandat même qui a été confié au BAPE de se pencher sur le développement durable de la production porcine.

2795

Contrairement aux mandats habituels du BAPE comme, par exemple, la tenue d'audiences publiques sur la construction d'un nouveau barrage hydro-électrique sur une rivière, le mandat actuel ne se limite pas, dans ses implications éventuelles, aux seules activités d'élevage et à leur développement durable.

Nous devons être fort conscients que toute décision affectant le développement de l'élevage porcin aura des conséquences graves et directes sur l'industrie de l'abattage, de la transformation et de la mise en marché des produits porcins, une industrie prospère et

2800 porte-étendard du savoir-faire québécois sur la scène nationale et internationale et qui est, de par sa nature même, dépendante de la vitalité de la production porcine qui lui fournit sa matière de base et dont la croissance permet à son tour la croissance des entreprises en aval.

2805 Nous prions donc instamment les commissaires d'élargir leur réflexion pour tenir en compte non seulement ce qui est en amont mais aussi ce qui est en aval de la production porcine et d'analyser attentivement les impacts prévisibles de leurs recommandations sur d'éventuelles décisions gouvernementales affectant l'ensemble de ces secteurs d'activités interdépendants.

2810 Nous ne pourrons donc, en tant que société québécoise, atteindre notre objectif de développement durable qu'en nous donnant les moyens financiers et technologiques de le faire.

2815 La solution à nos problèmes actuels de gestion des lisiers ne passe certainement pas par l'élimination pure et simple du problème ou par l'arrêt du développement de la production porcine ou encore, comme le souhaiteraient certains, par la diminution de cette production, avec les conséquences économiques majeures qu'une telle décision entraînerait.

2820 Nous croyons, tout au contraire, que c'est par la valorisation, le traitement et la réduction du lisier que passe une véritable solution de développement durable.

2825 L'amélioration continue de l'efficacité de la production porcine et les succès qu'elle nous a déjà permis de connaître sur les marchés nationaux et internationaux, nous permettra, avec le concours de l'État, de poursuivre notre démarche en vue de nous doter des meilleurs outils de contrôle et de gestion efficaces de nos activités agricoles et de leurs impacts sur l'environnement.

2830 Le mouvement coopératif vous présentera d'ailleurs, dans son propre mémoire, toute une série de mesures issues de ses membres et visant à mettre en place des solutions viables à la problématique du développement durable et au rapprochement de ces deux (2) nouvelles solitudes que sont le milieu rural et le milieu urbain.

2835 Nous devons continuer, en d'autres termes, à nous donner les moyens financiers de nos ambitions. Nous devons préserver et accroître la taille critique de nos entreprises de sélection, d'élevage, d'abattage, de transformation et de mise en marché des porcs québécois de façon à préserver et à accroître notre place sur les marchés nationaux et internationaux.

2840 Notre filière agroalimentaire québécoise est efficace. Elle permet à l'État et à l'industrie de contrôler efficacement la qualité et l'innocuité de nos produits; elle permet une mise en marché collective juste et ouverte au petit comme au grand producteur; elle permet d'atteindre un niveau de conformité de notre produit et une efficacité carcasse que nous envient tous nos concurrents; et elle a permis l'émergence de grandes entreprises à propriété exclusivement québécoise comme Olymel et qui se sont taillé une place enviable sur les marchés nationaux et internationaux.

2845 La filière québécoise ne nous a pas seulement permis de nous développer en termes de volume, elle nous a aussi permis de développer des façons d'augmenter sensiblement la valeur de nos produits tout en répondant aux exigences de nos clients.

2850 Un exemple de ce développement est certainement la croissance soutenue de nos exportations dans de grands marchés comme celui du Japon, avec lequel nous entretenons des relations étroites construites depuis plus de trente (30) ans par le biais, entre autres, d'un bureau à Tokyo et pour qui nous développons des produits spécifiques créateurs d'activités économiques additionnelles ici au Québec.

2855 En d'autres termes, nous réalisons déjà, dans le secteur industriel porcin, ce que nos grands entrepreneurs québécois de plusieurs autres secteurs industriels, comme l'aluminium et les mines par exemple, rêvent d'accomplir. Ces leaders ont réalisé qu'un produit transformé ici puis vendu sur les marchés internationaux génère plusieurs emplois additionnels et contribuent d'autant plus à la vitalité de nos régions et de l'économie québécoise toute entière.

2860 L'État québécois, en concertation avec l'ensemble du secteur agroalimentaire québécois, nous a engagés, dans le cadre de ses grands rendez-vous du secteur agroalimentaire, sur la voie d'une croissance dynamique de nos activités de production, de transformation et de mise en marché.

2865 L'État doit maintenant nous accompagner tout aussi énergiquement dans notre virage vers une meilleure valorisation et un traitement plus efficace des lisiers qui permettra à nouveau aux producteurs de soutenir le développement de l'ensemble de nos entreprises, sans effets collatéraux négatifs sur les autres productions agroalimentaires québécoises.

2870 La réalisation harmonieuse du développement durable passe, selon nous, par la rigueur de notre analyse et par l'élaboration subséquente de mesures destinées à corriger rapidement les problèmes spécifiques identifiés, et non par l'application généralisée et arbitraire d'une politique passe-partout.

2875 Les quelques bassins versants problématiques au niveau environnemental ont été clairement présentés et caractérisés par les divers experts et personnes ressources qui se sont présentés devant vous.

2880 Nous souhaitons ardemment que les solutions recommandées au gouvernement s'adressent d'abord et avant tout à ces sous-régions spécifiques qui, rappelons-le, ne représentent qu'un pourcentage peu élevé, selon les experts du MAPAQ, de notre territoire agricole.

2885 Nous devons évacuer le discours alarmiste et souvent émotionnel de certains pour regarder l'ensemble de notre problématique et prendre des décisions éclairées, basées sur une analyse rigoureuse et complète de la réalité.

2890 La filière québécoise est certes perfectible et nous sommes parfaitement en droit, non pas de souhaiter, mais d'exiger que la pollution due aux activités agricoles diminue dans les meilleurs délais et que soient réglés les problèmes de cohabitation liés, plus souvent

qu'autrement, au problème des odeurs. Mais de grâce, qu'on agisse là où nous avons la preuve qu'il y a un problème réel et rigoureusement prévisible et non uniformément sur tout le territoire.

2895

Assujettir l'ensemble du territoire agricole à la problématique de sa pire région serait non seulement faire preuve d'un arbitraire abusif, mais générerait tellement de retombées négatives qu'elle mettrait en péril l'avenir même de nos industries agroalimentaires en amont et en aval, et partant, affecterait grandement la prospérité économique du Québec tout entier.

2900

La reconnaissance de l'importance et de la vitalité de l'activité économique de l'ensemble de la filière agroalimentaire exige une telle approche responsable et efficace, à court terme comme à long terme. Cette importance économique se résume en quelques chiffres, qui sont publics d'ailleurs.

2905

Quatre cent trente-sept mille (437 000) emplois, soit un emploi sur huit (8), sont générés par l'industrie bio-alimentaire qui représente, sauf erreur, plus de quatorze pour cent (14 %) du produit intérieur brut. La valeur de nos exportations bio-alimentaires est de plus de trois point cinq (3.5) milliards en deux mille deux (2002), soit cinq point trois pour cent (5.3 %) de plus qu'en deux mille un (2001). Et une des principales denrées exportées, c'est le porc, bien entendu.

2910

En deux mille (2000), au moins un emploi régional sur dix (10) était dans le secteur bio-alimentaire pour treize (13) des dix-sept (17) régions administratives du Québec. De quatre-vingt-dix (90) à deux mille (2000), la valeur de nos exportations québécoises a augmenté de cent quarante pour cent (140 %) pour atteindre deux point neuf (2.9) milliards.

2915

Les éléments les plus dynamiques de notre société agricole ont bâti une filière québécoise en étroite collaboration et avec le soutien continu des gouvernements, tous partis confondus. Qui d'autres que ces mêmes éléments dynamiques, regroupant petites et grandes entreprises, sont plus aptes pour réussir le virage du développement durable?

2920

Qu'est-ce que pourrait être le pire des scénarios?

2925

La vitalité de nos régions productrices de viande... et de viande de porc et de volaille et des communautés où s'exercent des activités d'abattage et de transformation en aval de cette production, dépend très directement non seulement de la nature des décisions gouvernementales, mais aussi de la rapidité à laquelle de telles décisions seront prises.

2930

Pour nous, d'Olymel, le pire des scénarios serait ce qu'on pourrait appeler : Le moratoire par défaut, c'est-à-dire, une situation où, pour toutes de raisons conjoncturelles et/ou politiques, le gouvernement ne prendrait pas rapidement de décision et laisserait, par inaction, le moratoire se prolonger indéfiniment.

2935

Un tel scénario – et l'intolérance au niveau d'incertitude qu'il provoquerait chez nos entreprises et chez leurs clients – aurait des conséquences catastrophiques pour les régions du Québec et pour l'ensemble des travailleurs du secteur agroalimentaire québécois.

2940 Signalons que notre industrie de l'abattage, de la transformation et de la mise en  
marché de produits porcins est soumise elle aussi à des règles internationales qui régissent  
l'attribution de cotes aux entreprises. Au même titre que les grandes institutions financières  
évaluent la cote de crédit de nos gouvernements et régissent ainsi leur pouvoir d'emprunter,  
nos entreprises sont constamment évaluées par nos clients internationaux qui déterminent si,  
oui ou non, ils peuvent sans hésitation compter sur nous pour les soutenir dans leur  
2945 développement et si, par conséquent, ils nous gardent comme fournisseur.

Aucune de nos entreprises en aval de la production porcine n'acceptera d'être  
menacée par un approvisionnement en porc insuffisant pour son développement. Très  
rapidement, ces entreprises choisiront d'aller s'approvisionner ailleurs, hors Québec,  
2950 vraisemblablement dans d'autres provinces canadiennes où, certaines d'entre elles, comme  
nous, ont déjà investi, d'ailleurs.

Olymel, même leader incontestable de l'industrie canadienne, a besoin d'une  
croissance soutenue au Québec pour préserver son leadership et assurer son développement.  
2955 Une stagnation de nos activités d'abattage et de transformation au Québec ne pourrait  
qu'entraîner des conséquences négatives pour l'industrie québécoise.

Advenant un tel moratoire par défaut, ou l'adoption de nouveaux règlements issus  
d'une analyse incomplète de la situation, une question va demeurer entière : Olymel  
2960 pourra-t-elle éviter longtemps de se tourner vers l'extérieur pour soutenir sa croissance?  
Ultimement et à son corps défendant, l'entreprise pourrait se voir contrainte de favoriser son  
développement ailleurs au Canada.

Une telle éventualité signifierait, à moyen et à long terme, un appauvrissement  
économique et une réduction du leadership québécois, tant à l'échelle nationale  
2965 qu'internationale.

En résumé, Madame et Messieurs, si la croissance de notre industrie ne se fait pas ici,  
elle se fera ailleurs. Et si elle se fait ailleurs, notre souhait à tous, je crois, d'un développement  
2970 durable de l'industrie porcine – voire même de nos autres productions – deviendra un objectif  
qui aura perdu une bonne partie de son sens.

Merci beaucoup.

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Nadeau.

Ma première question est en rapport avec votre dernier propos, la croissance de votre  
2980 industrie. Est-ce que déjà... ou est-ce que vous êtes en mesure de nous dire quelles sont les  
perspectives de croissance d'Olymel ou de l'industrie de l'abattage de porcs? Est-ce qu'on va  
avoir besoin de deux (2) fois plus de porcs, de trois (3) fois plus de porcs, d'une fois et demie  
(1½) plus de porcs?

2985 **M. RÉJEAN NADEAU :**

2990 Les perspectives de croissance d'Olymel, d'abord, sont intimement liées à ce qu'on  
entrevoit ou aux perspectives réelles de croissance de la demande mondiale de porcs. Et les  
perspectives de croissance en termes de demande mondiale sont bonnes. Je n'ai pas les  
chiffres exacts avec moi, mais on prévoit une demande croissante dans tous les pays en voie  
de développement actuellement, qu'on pense aux anciens pays de l'Est, si on parle de  
l'Europe, qu'on pense à l'Amérique du Sud et qu'on pense à l'Asie, avec l'enrichissement et  
l'industrialisation qui va se faire en Asie.

2995 Donc, la demande, on l'évalue avec une forte croissance au cours des prochaines  
années. Donc, la croissance, elle est liée à la demande mondiale et Olymel est l'industrie  
canadienne et québécoise, et le sort de l'industrie est directement lié à notre capacité à  
desservir ces marchés internationaux-là.

3000 Et plus nos clients grossissent, ce qui s'est passé à l'échelle canadienne en termes de  
rationalisation et de grosseur de client, ça se passe au niveau international et donc, ces  
gens-là veulent avoir des fournisseurs fiables qui sont capables de croître et de les fournir au  
même rythme que de leur croissance.

3005 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, selon vous, pour répondre à cette croissance de la demande, on passe  
inévitablement par un processus où on va devoir industrialiser davantage la production  
porcine?

3010

On ne pourrait pas satisfaire cette demande de plus en plus croissante avec des  
fermes de plus petites tailles, il faut absolument qu'on passe à une échelle ou une taille plus  
grande?

3015 **M. RÉJEAN NADEAU :**

Au niveau de la structure comme telle de production en termes de grosseur, il y a  
différents modèles, et je pense que ce qui vous sera proposé par la Coopérative fédérée et ses  
membres, va répondre en bonne partie. Parce que ce que le marché demande, ce sont des  
porcs. Est-ce que c'est dans des unités de deux mille (2 000), de trois mille (3 000), de dix  
mille (10 000)? C'est des porcs qu'ils veulent. Il faut être efficient.

3020 Il y a des pays comme le Danemark où il y a des plus petites unités, par contre, sur un  
territoire qui... bien, vous connaissez le Danemark, ils produisent plus de porcs qu'au Canada.  
Donc, je pense que ce sont des porcs. Est-ce qu'on doit avoir des usines de porcs? Ce n'est  
peut-être pas la réponse, mais il y a besoin de porcs sur le marché mondial.

3030 Et nos entreprises, nos entreprises de transformation, au Québec et au Canada,  
dépendent du marché international et l'efficience totale dépend de notre capacité de desservir  
ces marchés-là également. On ne peut pas penser se refermer sur nous-mêmes.

**LA PRÉSIDENTE :**

3035 Vous avez mentionné dans votre mémoire que, si on n'est pas capable de fournir au Québec les porcs nécessaires pour satisfaire cette demande de plus en plus croissante, que vous allez devoir vous retourner vers d'autres fournisseurs, donc peut-être les provinces de l'Ouest.

3040 Est-ce qu'elles sont menaçantes, ces provinces actuellement?

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3045 Bien, oui, elles sont menaçantes dans un... jusqu'à un certain point. On a vu... le Québec est le premier producteur de porcs au Canada, mais on est en train de se faire... de se faire, sinon dépasser, tout au moins se rapprocher, au rythme où ça continue, on va passer en deuxième ou en troisième position.

3050 La croissance dans les provinces de l'Ouest s'est faite beaucoup plus rapidement qu'au Québec au cours des dernières années, qu'on pense, entre autres, au Manitoba. Même la voisine de l'Ontario, si on regarde la dernière année, a cru encore plus vite qu'au Québec. Donc, oui, il y a... c'est menaçant pour l'ensemble.

3055 Parce qu'on sait que l'industrie, les emplois qui suivent la production sont dans la transformation et, tôt ou tard, ces emplois-là et cette industrie-là suivent l'endroit où est la production. Ce n'est pas pour rien qu'on est probablement le plus gros employeur au Canada dans le secteur porcin, parce que la production était ici. À partir du moment où l'industrie va se déplacer, les emplois vont se déplacer.

**LA PRÉSIDENTE :**

3060 Monsieur Marquis?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3065 J'aimerais comprendre les forces et, disons, les faiblesses qui font marcher cette industrie de la transformation de la viande.

3070 Dans ce sens, est-ce que c'est uniquement la quantité qui est un moteur de compétitivité ou si c'est la qualité et peut-être aussi les questions de valeur ajoutée et les produits davantage transformés?

3075 Parce que tout au long, vous nous avez donné l'impression que c'est seulement la quantité qui importe, et j'aimerais savoir si, effectivement, c'est ça l'industrie de la transformation de la viande?

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Moi, je vous dirai que les trois (3) sont tout aussi importants. Parce que nos clients internationaux sont grands, et ils ont besoin de quantité. Et vous savez que même Olymel, qui

3080 est une entreprise, là, qui... on abat cent... cent vingt mille (120 000) porcs par semaine à peu près, actuellement, quatre-vingt mille (80 000) au Québec, quarante mille (40 000) dans l'Ouest canadien. À l'échelle mondiale, quand on se compare aux Américains, on est une petite entreprise.

3085 Donc, ça prend la quantité et ça prend la qualité.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp?

3090

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3095 Juste une petite chose que je voudrais vérifier avec vous, en page 5, dans la section «La réalisation du développement est affaire de rigueur et de spécificité», vous parlez d'une... l'application généralisée et arbitraire d'une «politique» passe-partout.

Or, vous mettez le mot «politique» entre guillemets. Pouvez-vous m'expliquer ça?

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3100

Pourquoi «politique» est entre...?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3105 Pourquoi que le mot «politique»est entre guillemets? Ce n'est pas un mot négatif dans le vocabulaire, ça, d'habitude?

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3110 J'avoue, là, que... -- c'est où, ça?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3115 Ça semble... c'est comme s'il y avait une réserve dans votre tête ou un mépris pour ce mot-là, là. «Politique». Ce n'est pas le mot «passe-partout» qui est entre guillemets, c'est «politique».

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3120 Oui, mais je crois que c'est une erreur de la secrétaire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui? O.K.

3125

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Ça prend un coupable!

3130 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Bon. Correct.

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3135

Ou une coupable!

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3140

Non non, c'est parce qu'on va continuer là-dessus maintenant.

Je voudrais vous signaler... nous autres, on voit des gens qui viennent de différents types et, cet après-midi, il y a justement une intervenante qui est ici, madame Daigle, qui nous a déposé un mémoire dans lequel elle a montré toute son expérience de citoyenne, et je pense qu'on ne peut pas nier son expérience.

3145

Ce qui me frappe dans vos choses, c'est les termes qui sont diminutifs. Regardez, vous dites «quelques bassins versants», vous ne dites pas «plusieurs bassins versants» mais «quelques bassins versants».

3150

Après ça, quand vous en parlez, vous parlez de sous-régions spécifiques.

Après ça, vous parlez du caractère du discours alarmiste et souvent émotionnel de certains.

3155

Quand vous avez lu votre texte, vous avez dit : «Nous sommes parfaitement en droit non pas de souhaiter mais d'exiger que la pollution due aux activités agricoles cesse». Dans votre texte, c'est «cesse» mais vous avez dit «diminue».

3160

Après ça, vous dites : «Il ne faut pas s'aligner sur la pire région.»

Alors, j'aimerais voir chez vous quel est le diagnostic que vous posez sur la gravité de la crise sociale et des controverses qu'il y a au Québec, dans le dossier dans lequel on est?

3165

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Bien, rapidement, je ne vous ferai pas de la sémantique et vous ne pouvez pas me reprocher de peut-être pas avoir lu mon... de pas avoir lu mon texte à la lettre, il y en a une bonne partie que j'ai donnée de mémoire, donc je n'ai pas nécessairement donné de mémoire ce qui était écrit. À plusieurs reprises, je pourrais vous dire... vous auriez pu me reprendre sur plusieurs... à plusieurs endroits, mais de toute façon...

3170

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3175 Non non, il y a deux (2) mots qui ont changé...

**M. RÉJEAN NADEAU :**

... de toute façon...

3180

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... mais ce n'est pas grave. C'est juste l'ensemble des choses, là, quelques régions, des sous-régions, quelques bassins, le caractère alarmiste, là.

3185

Alors, j'ai l'impression que vous percevez la crise comme pas très grave, finalement, l'affaire de quelques-uns qui chialent et que...

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3190

Non. Non...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3195

... il n'y a pas là un enjeu de fond, là?

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3200

Non. D'abord, si on ne percevait pas l'importance, on ne serait pas ici, un. Deuxièmement, on a toujours reconnu qu'il y avait un problème de cohabitation qui est réel, qui... et on pense, au contraire, qu'il doit y avoir amélioration, et pour ça, on dit, il ne faut pas... les améliorations, pour nous, ne passent pas par, soit un moratoire qui va se poursuivre indéfiniment, ou soit par une réduction de la production.

3205

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K.

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3210

Ce qu'on dit, c'est trouvons ensemble d'autres solutions et on pense qu'il peut y en avoir. Et il y a tellement d'avantages économiques pour l'ensemble du Québec, qu'on pense que le gouvernement devrait, avec les intervenants, travailler à trouver des solutions pour minimiser les impacts de la production en termes de lisiers et ainsi de suite.

3215

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Sur le moratoire...

3220

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Je pense que...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3225

... qu'est-ce que vous pensez, en particulier, sur le moratoire?

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3230

Sur le moratoire, on a...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous parlez d'un moratoire par défaut?

3235

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Oui. On pense qu'il doit avoir une fin et qu'il se doit... et qu'on doit trouver des solutions, qu'on doit trouver... et ça passe effectivement par des solutions pour traiter le lisier, pour le valoriser et ça, ça va... ça prend de l'argent et ça prend le concours de l'État.

3240

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et là, vous seriez d'accord avec des subventions d'État pour élaborer les filières technologiques de traitement?

3245

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Oui. Il y a déjà eu des recommandations de faites là-dessus, de travaillées, parce qu'il y a eu différentes initiatives de faites au niveau de la filière, de regrouper les forces de tout le monde, sous la coordination du gouvernement, pour trouver des solutions durables.

3250

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et le moratoire, vous le voyez... avez-vous un délai dans votre esprit?

3255

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Le moratoire, il devrait cesser dès qu'il y aura un engagement, dès que les gens seront prêts à s'asseoir pour trouver des solutions. Et on pense qu'il y en a des solutions. Il y a des initiatives déjà qui existent dans les régions, il y a des choses qui se font.

3260

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. Par rapport à vos objectifs de croissance, là...

3265

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Oui?

3270

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... est-ce que, actuellement, votre croissance est contrainte par la situation actuelle?

3275

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Oui. Oui. Nous avons... d'ailleurs, nous avons... nous avons dû, compte tenu de la demande de nos clients, puis pour garder notre place en termes de place relative sur les marchés, investir, il y a deux (2) ans maintenant, dans l'Ouest canadien, où on a pris une usine qui abattait à peu près vingt-six mille (26 000) porcs par semaine, qui en abat quarante-deux mille (42 000) maintenant, parce qu'on avait les marchés. On a pris une usine qui avait sept cents (700) employés, qui en a douze cents (1 200), bientôt qui en aura probablement quatorze cents (1 400).

3280

3285

On aurait pu... très bien pu savoir...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et pour la clientèle internationale, que le porc soit du Québec ou soit du Manitoba, c'est pareil?

3290

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Nos spécifications... le porc du Québec est très bien vu, et on aurait eu aucun problème à desservir nos clients à partir du Québec, si on avait eu la production.

3295

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

3300

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais?

3305

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

3310

Beaucoup d'intervenants que nous avons entendus depuis le début de nos audiences discutent de l'éventualité d'un développement d'une filière biologique dans la production de viande également et, très souvent, est mentionné le niveau de croissance de ce type de produit-là.

3315 Également, souvent en parallèle avec ça, beaucoup de gens questionnent l'utilisation  
des médicaments dans la production porcine à l'heure actuelle, mentionnent que beaucoup de  
citoyens sont inquiets du point de vue des répercussions de l'utilisation des médicaments dans  
l'élevage.

3320 Alors, en tant qu'entreprise qui a des entrées dans presque tous les secteurs du  
marché, tant au niveau national qu'international, comment voyez-vous les perspectives de  
développement de production particulière comme celle-là?

3325 On sait qu'une autre entreprise d'abattage a développé un «label», je pense que c'est  
«Porc nature», et que cette entreprise-là dit : on a un marché pour ça du côté américain.  
Alors, en d'autres termes, quel futur voyez-vous pour des créneaux spécialisés de production  
comme ceux-là, par exemple, du porc biologique ou, éventuellement, voyez-vous venir des  
exigences de dire on voudrait du porc sans médicaments ou même, on voit à l'heure actuelle  
des grandes entreprises, dites de «fast food», dire on ne veut... on vous garantit que notre  
viande ne comprendra pas d'OGM?

3330 Alors, voyez-vous un jour où, par exemple, des entreprises pourraient dire, bien... de  
«fast food», de dire, compte tenu des préoccupations qu'il y a dans la population, compte tenu  
des pressions qu'on subit, on va devoir donner une garantie?

3335 Alors, comment vous voyez ça, ces... d'une certaine façon, une certaine critique de la  
façon de faire dans l'élevage conventionnel et les possibilités de développement dans des  
créneaux nouveaux?

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3340 Bien, je dirais qu'il y a... il y aurait deux (2) éléments de réponse.

3345 Il y a une partie de... où il y a une demande, je crois, pour des marchés niches, comme  
dans d'autres produits, là, dits biologiques ou naturels. Ça représente... encore là, je n'ai pas  
les statistiques, là, exactes en mémoire mais un très, très, très faible pourcentage du marché.

3350 Il y a également une autre tendance, et je ne vise pas d'entreprises en particulier, où  
c'est plus une question de marketing, d'essayer de prendre avantage du marché et  
d'augmenter la marge qu'un réel changement par rapport à la production dite industrielle.  
Mais, qu'il y ait une demande pour des marchés niches, oui; qu'il y ait une demande de  
certains restaurateurs, oui. Ça s'est fait... on ne le voit pas encore beaucoup dans le porc, on  
l'a vu plus dans la volaille. Ce n'est pas allé au niveau des OGM, c'est allé au niveau, par  
exemple, des... des sous-produits de farine ou de gras animal dans la moulée, où certains  
clients ont demandé de ne pas en avoir. Ça pourrait éventuellement arriver dans le porc aussi.

3355 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Si vous me permettez, juste en passant. Par exemple, dans le porc, on sait que, en  
Angleterre, ils ont exigé des Danois, au niveau des techniques d'élevage, que les truies ne

3360 soient pas élevées en contention. Alors j'inclus, disons, là, dans... des nouveaux éléments que le marché demande, là.

Alors, en même temps que vous commentez les autres, pourriez-vous commenter celui-là aussi?

3365

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3370 Ça tombe à peu près... vous savez, les clients et... ça part des consommateurs, ils sont de plus en plus exigeants, et ça, c'est vrai pas seulement au Canada, c'est vrai à travers le monde. Surtout dans les pays qu'on dit développés ou industrialisés, la demande des clients va, par exemple, jusqu'au traitement des animaux.

3375 Vous parlez des truies. On dessert, par exemple, des grandes chaînes, nous, de restauration rapide au Canada, qui viennent nous auditer, non seulement pour la qualité des produits mais sur la façon dont on traite les animaux à l'abattage... au déchargement puis à l'abattage.

3380 Donc, ce sont des préoccupations des consommateurs qui se transportent aux détaillants ou aux restaurateurs puis éventuellement, aux transformateurs puis, en fin de compte, à la production. Ça part des exigences de la consommation.

Maintenant, ça vient, ça, à un rythme, là, je dirais, qui suit le niveau d'évolution ou le niveau de richesse des clients.

3385 Si on parle de la masse encore quand même de... où la croissance va se faire, si on pense aux pays de l'Est, si on pense aux pays d'Asie qui sont moins fortunés que le Japon parce qu'on exporte beaucoup au Japon, mais il y a tout ce qui entoure le Japon aussi qui est un marché énorme. Ça, c'est moins évident, là, ces types de demandes-là.

3390 Par contre, il y a des années... ça fait trente (30) ans qu'on est au Japon et ce sont les clients... encore nos plus exigeants en termes de qualité, de conformité, d'innocuité, de conservation. Vous savez, on exporte du porc frais au Japon, qui se conserve soixante (60) jours.

3395 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Une dernière question où on aimerait entendre vos commentaires.

3400 Beaucoup de gens parmi ceux qui critiquent l'industrie porcine et en particulier la manière actuelle de le faire, non seulement critiquent l'industrie porcine et la manière de faire, mais critiquent spécialement l'exportation et disent : l'exportation, c'est une activité qui est en partie, comme citoyen, qu'on subventionne en partie à travers nos taxes et qui crée énormément de problèmes environnementaux.

3405 Alors, je n'utiliserai pas toutes les expressions très vulgaires qu'on entend quelquefois en rapport avec ça.

Alors, vous autres, vis-à-vis des gens qui expriment de telles opinions, comment vous réagissez? Qu'est-ce que vous dites par rapport à ça?

3410

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Bien, je pense que les performances économiques en termes de création d'emploi sont très très avantageusement comparables à n'importe quel secteur d'activités qui a été subventionné ou non. Et, il y a eu beaucoup d'échecs, il y a eu des grosses subventions à des entreprises qui venaient de l'extérieur.

3415

Mais, je vous dirai, la critique souvent, c'est qu'ailleurs au Canada, ils ne sont pas subventionnés. Je vous ai dit, on est en Alberta depuis deux (2) ans, on abattait vingt-six mille (26 000) porcs quand on est arrivé, on en abat quarante-deux mille (42 000). Est-ce qu'il y a des subventions là-bas? Par quel moyen... -- vous savez des subventions c'est quoi puis d'où ça vient?

3420

Pourquoi, s'il n'y a pas de subvention en Alberta, ils ont réussi à accroître leur cheptel autant que ça? Pourquoi, au Danemark, il se produit vingt-trois (23) millions, ils s'en vont sur vingt-quatre (24) millions de porcs? Comment ils sont subventionnés ou pas? Ils ont évalué que les retombées économiques là-bas, parce qu'on sait qu'il y en a puis je ne les énumérerai pas aussi, là, des formes de subventions indirectes à l'industrie là-bas, ils ont évalué que c'était... il y avait tellement de retombées, que ça valait la peine.

3425

3430

Donc, je dirais que par rapport à ce qui est investi -- et je ne ferai pas l'économie de ça aujourd'hui, d'autres pourront la faire ou on pourra revenir la faire -- par rapport à ce qui est investi, le rendement sur l'investissement est excellent comparativement à tout autre investissement qui est fait dans les secteurs industriels au Québec.

3435

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp?

3440

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Puisque vous vous occupez de la mise en marché, là, vous évoquez... bon, différentes choses. Souvent, on a de la représentation de l'exportation qu'on exporte des porcs entiers ou des carcasses. D'autres nous ont dit : non, on exporte plutôt des sections spécialisées.

3445

Êtes-vous capable de faire le point là-dessus? Est-ce qu'on en exporte en carcasse, puis qu'est-ce que c'est qui est la spécialité?

**M. RÉJEAN NADEAU :**

3450

Chez Olymel, puis je ne parlerai pas pour les autres à Québec mais, en tout cas, chez Olymel, on n'exporte aucune carcasse de porc. Je vous dirais qu'on n'exporte non plus aucun

produit ou, en tout cas, à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), aucun produit avec des os. Donc, c'est tout du produit désossé, apprêté, qu'on exporte.

3455

Donc, l'usine de Vallée-Jonction, par exemple, qui est notre plus grosse usine où on abat à peu près trente-cinq mille (35 000) porcs, tous les porcs sont désossés et la grande majorité du produit qui sort de là est désossé, paré de toutes sortes de façons, aux spécifications des clients japonais et exporté frais là-bas. De Magog, on exporte de la saucisse... différents produits comme ça.

3460

Donc, contrairement, puis je le mentionne dans le texte, on a atteint, dans le porc, un niveau que nos autres grands secteurs industriels rêvent. C'est-à-dire, au lieu d'exporter de la matière première, exporter des produits finis puis créer de la richesse ici.

3465

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. Donc, là-dessus, vous êtes très formel, là?

3470

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Très, très formel.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3475

O.K. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3480

Une dernière question.

Vous semblez remettre beaucoup la solution au problème la pollution diffuse sur des solutions comme le traitement des lisiers et la valorisation des lisiers. On observe jusqu'à maintenant que, les vitrines technologiques qui sont en place ou les essais qui sont faits, sont financés par le gouvernement sous forme de subvention et les producteurs eux-mêmes doivent assumer une part des coûts.

3485

Dans quelle mesure le secteur de la transformation, que vous représentez, ne devrait pas participer à l'ensemble de ces coûts de traitement, compte tenu que, à quelque part, ça finit par vous apporter un avantage?

3490

**M. RÉJEAN NADEAU :**

Bien, je répondrai... je pense que l'entreprise et le secteur a toujours pris ses responsabilités. À preuve, et je l'ai démontré à la Régie des marchés il y a un an ou deux (2), historiquement, on a payé les producteurs au Québec plus cher que dans la balance du Canada puis la balance du monde. Donc, je pense que c'est une contribution tangible et... compte tenu qu'on est sur les marchés internationaux, on doit être compétitif, parce qu'on

3495

3500 compétitionne contre des pays comme le Danemark, contre les Etats-Unis, contre d'autres pays européens où... qui sont également très subventionnés, comme j'ai dit tantôt.

Donc, notre contribution, je pense qu'on l'a faite dans le prix qu'on a payé aux producteurs du Québec au cours des dernières années.

3505 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter; non?

**M. PIERRE GAUVREAU :**

3510

C'est complet.

**LA PRÉSIDENTE :**

3515

Ça va?

Alors, je vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique. Vous étiez les derniers intervenants pour la séance d'aujourd'hui.

3520

Nous terminons nos travaux à Québec aujourd'hui et les reprenons à Saint-Hyacinthe la semaine prochaine, le dix (10) mars, à dix-neuf heures trente (19 h 30).

Alors, au plaisir de vous revoir.

3525

**(FIN DE LA SÉANCE)**

**Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.**

3530

**Michel Olivier, s.o.**